

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

XXIII.	Bilan du Conseil de Jeunes 2020/2022.....	5
IV.	Déplacement d'Élus dans le cadre de mandats spéciaux.....	12
I.	Admissions en non-valeur – créances éteintes.....	13
II.	Budget supplémentaire 2022 – Subventions complémentaires au CCAS	13
III.	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2023.....	35
VI.	Avis de la commune de Villeneuve d'Ascq relatif au rapport sur l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026.....	36
VII.	Autorisation de signer les marchés publics.....	39
VIII.	Rénovation des couvertures et des étanchéités – Délibération programme	39
IX.	Indemnisation de l'imprimerie Léonce DEPREZ dans le cadre du marché d'impression du journal La Tribune	39
V.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2022	40
X.	Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). 40	
XI.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2022 – séjours de vacances	41
XII.	Sixième affectation de crédits destinés aux associations sportives – subventions complémentaires	41
XIII.	Septième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 – aide à l'emploi sportif.....	43
XIV.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement d'urgence et d'insertion.....	43
XV.	Affectation des crédits destinés aux organisations syndicales au titre de l'année 2022	44
XVI.	Adhésion à l'Association foncière urbaine libre Le Grand-Angle (AFUL)... 44	
XVII.	Mise à jour de la délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte	

des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) n°VA_DEL2018_86 du 29 mai 2018	45
XVIII. Actualisation du tableau des effectifs	46
XIX. Création d'un emploi non permanent en contrat de projet	46
XX. AdhÉsion au dispositif interne de signalement des actes de violence, d'atteintes à l'intégrité physique, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Centre de gestion du Nord (Cdg59)	48
XXI. Convention d'objectifs et de financement suite à la candidature de la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'appel à projet « Sport et coopération décentralisée 2022 »	49
XXII. Participation aux projets collectifs Fabriques culturelles en 2022	49
XXIV. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	50

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, je vais faire l'appel car avant l'heure, c'est pas l'heure, et après l'heure, c'est plus l'heure.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAHEY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Charlène MARTIN, Alizée NOLF, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Florence BARISEAU.

Absents :

Lahanissa MADI, excusée donne pouvoir à Jean-Michel MOLLE ; Sébastien COSTEUR, excusé donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Innocent ZONGO, excusé ; Violette SALANON, excusée donne pouvoir à Florence BARISEAU ; Dominique GUERIN, excusé.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons le quorum. Nous pouvons donc commencer. Je rappelle que lorsqu'un conseiller doit quitter la séance, il doit donner un pouvoir.

Concernant la liste des manifestations, nous ferons comme d'habitude, nous vous la donnerons par écrit ; cela permet de gagner du temps. Je veux tout de même rappeler que nous avons, cette semaine, la cérémonie du 104^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre au monument aux morts d'Annappes – tout nouveau monument qui vient d'être complètement rénové – et l'inauguration d'une plaque dénommant le square qui se trouve au coin de la rue de Lille du nom de Mic DELRUE, un ancien combattant qui faisait partie de ceux qui ont mené le débarquement en Provence, suivie d'un banquet offert par la Ville aux anciens combattants.

Je rappelle aussi que le 19 novembre, il y aura une cérémonie des médailles d'honneur régionales, départementales et communales aux agents de la Ville et du CCAS et le 26 novembre, une cérémonie de départ à la retraite des agents de la Ville et du CCAS à l'étage officiel. Dans ces différentes manifestations, il vous est demandé de signaler si vous êtes présents. Pour que les choses soient claires, parce que certains sont étonnés : quand il s'agit de manifestations généralistes, il n'y a pas besoin de dire je viens ou je ne viens pas. Là, c'est parce que dans ce type de manifestations, nous

plaçons les élus et nous avons donc besoin de savoir qui est là afin de réserver un siège. Il ne s'agit pas d'un contrôle de quelque nature que ce soit. Ensuite, si vous vous allez à Fossilium ou au cirque Gruss ou pas, vous n'avez pas besoin de le déclarer au Maire.

Que puis-je vous dire d'autre sinon que nous avons 24 délibérations à l'ordre du jour dont le budget supplémentaire qui nous sera présenté tout à l'heure par Sylvain ESTAGER.

Le PV de la séance du 27 septembre 2022 a été déposé sur table. Il vous a été soumis. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition et que nous pouvons l'adopter.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez, comme d'habitude, un fascicule avec les états de présence des élus en Conseil municipal, dans les commissions thématiques, commissions plénières, commissions d'appel d'offres, instances paritaires et CA du CCAS.

Secrétaire de séance : s'il le veut bien, je le propose par tradition à Antoine MARSZALEK, qui est le benjamin du Conseil. Vous savez, cela ne dure pas d'être le benjamin. Profitez-en. J'ai été en son temps le plus jeune Maire de Villes de plus de 30 000 habitants. Cela n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Je ne suis pas sûr d'être le plus vieux mais je suis certainement le plus ancien car je n'en connais pas beaucoup de la génération de 1977.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'autres observations ? Nous notons les nouveaux arrivants. Si vous le voulez bien, compte tenu que ce soir nous avons à l'ordre du jour une intervention de conseillers jeunes qui viennent nous présenter un rapport d'activité, je vais donner tout de suite la parole à Alizée NOLF qui a cette délibération sous son timbre. C'est elle qui va nous présenter le Conseil des jeunes et ceux qui vont intervenir. Pendant l'intervention, conformément à la loi, il y aura une suspension de séance puisque pour qu'un non-élu intervienne en Conseil municipal, il faut qu'il y ait une suspension de séance.

Alizée, je te donne la parole.

Un dernier point tout de même : vous avez remarqué que nous avons repris la disposition habituelle. Cela est tout de même plus chaleureux. Je ne suis pas sûr qu'au niveau de la pandémie, nous sommes pour autant mieux placés qu'à l'époque où nous étions éclatés. Je regarde tous les jours dans *La Voix du Nord* le nombre de décès dus au Covid au CHR. Hier, il y en avait 11, donc autant qu'à l'époque où on ne pouvait pas sortir de chez nous, où il fallait que l'on porte tous des masques, etc. Simplement, il n'y avait pas la guerre en Ukraine à l'époque et il fallait bien parler de quelque chose à la télé et c'était le Covid. Que chacun fasse toutefois attention. Tous ceux qui veulent porter un masque pour se protéger sont libres de le faire. Ceux qui ne le souhaitent

pas ne sont pas obligés de le faire. C'est un petit peu la règle que nous suivons sauf quand nous allons dans certains établissements. Cette semaine, je suis allé chez mon dentiste. Pour y rentrer, il faut mettre son masque mais lorsque l'on est allongé pour être soigné, c'est un petit peu compliqué avec un masque. Au moins, le dentiste lui-même porte un masque et il est protégé ; si tant est que l'on soit complètement sûr que cela nous protège mais c'est un autre débat.

Alizée, tu as la parole.

XXIII. BILAN DU CONSEIL DE JEUNES 2020/2022

Alizée NOLF, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à tous. Ce soir, comme tous les ans, le Conseil des jeunes va présenter son bilan annuel avec toutes les activités qui ont été réalisées, les réflexions. Pour cela, nous avons aujourd'hui deux jeunes conseillers qui vous présenteront bien mieux que moi tout ce qui a été fait. Je vais leur laisser la parole si M. le Maire le veut bien.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Je vais demander à nos deux jeunes futurs collègues – peut-être pas de moi mais de certains d'entre vous dans l'avenir – de se placer à côté de moi. Il y a Charlotte DE WITTE, 18 ans, étudiante et habitante du quartier d'Ascq, et Naël COPPIN-ROUSSEL, 14 ans, collégien, habitant le quartier du Recueil.

La séance est suspendue.

Charlotte DE WITTE

Bonsoir à tous. Le Conseil est composé de 40 jeunes (23 filles et 17 garçons) âgés de 11 à 21 ans. Pour 65 % d'entre nous, c'est la première fois que nous nous sommes inscrits à ce Conseil. Nous venons de tous les quartiers de Villeneuve d'Ascq. Nous nous retrouvons tous à la maison de la jeunesse au Triolo. Comme je viens de le dire, nous comptons plus de filles que de garçons cette année. Cela était également le cas l'année dernière. Cependant, si l'on regarde à plus grande échelle sur les 10 dernières années, ce chiffre est resté à peu près stable, le taux de filles n'ayant augmenté que de 3,5 %. D'autre part, on peut remarquer qu'en 10 ans, le Conseil des jeunes a quasiment plus que doublé ses effectifs : ils étaient 22 en 2012 et nous sommes 40 membres inscrits aujourd'hui.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Bonsoir à tous. Le CJ vieillit et se renouvelle énormément. Nous remarquons aussi que les jeunes arrivant à 11 ans restent jusqu'à leurs 21 ans voire parfois plus si un projet est en cours. La répartition des jeunes dans les différents établissements montre que les collèges et les lycées sont les plus fréquentés avec 45 % et 25 % respectivement. Les jeunes du Conseil des jeunes viennent essentiellement de la Cousinerie mais tous les quartiers sont représentés par au moins quatre jeunes.

Charlotte DE WITTE

Je fais partie des derniers inscrits au Conseil des jeunes. Je suis arrivée lorsque mon frère a rencontré Béata ATAMANIUK, responsable de la Maison de la Jeunesse, qu'il m'a vanté les mérites du Conseil et m'a incitée à m'inscrire. De ce fait, je peux vous dire que je suis arrivée là par le bouche-à-oreille. Toutefois divers moyens sont utilisés pour se renseigner et s'inscrire notamment par l'intermédiaire d'Internet avec le site de la Ville, tout simplement. Il est aussi possible de retrouver des flyers d'inscription dans toutes les structures jeunesse de la Ville. Plus récemment, on a pu voir nos petites têtes sur les panneaux d'affichage de la Ville avec de magnifiques slogans réalisés par le service communication.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Le Conseil des jeunes est une instance cultivatrice où tout le monde discute, donne ses opinions et constitue des projets en collectivité.

Charlotte DE WITTE

Toutes les réunions sont organisées sur le principe du volontariat. Nous nous retrouvons chaleureusement dans les magnifiques canapés de la MJ, un panier de bonbons sur la table. On discute, on brainstorme, on présente, on prépare. Ces dernières années, nous avons travaillé à prendre davantage d'autonomie. Les réunions sont principalement organisées et préparées par des jeunes, menées par des jeunes, toujours sous la surveillance tout de même de Beata. Nous avons également travaillé à ce que chacun prenne sa place, chacun connaisse sa tâche. Cela nous a permis de devenir beaucoup plus efficaces.

Naël COPPIN-ROUSSEL

L'après-midi d'intégration est une pièce maîtresse pour la bonne entente au sein de notre Conseil. Elle permet que tout le monde se connaisse et se respecte en instaurant des règles primordiales, c'est-à-dire le respect et l'écoute d'autrui.

Charlotte DE WITTE

Cette année a commencé par l'après-midi d'intégration mais nous avons enchaîné toute l'année avec un certain nombre de réunions. Nous avons pu en compter deux pour l'événement les Fenêtres qui parlent au Triolo, quatre pour la création d'un slam sur l'esclavage, une réunion avec l'association Force T du Téléthon, trois réunions de bilan de projets, cinq réunions pour préparer les 10 ans du Conseil des jeunes. Nous avons également eu une réunion avec la sénatrice Martine FILLEUL ainsi qu'un certain nombre que nous ne comptons plus avec notre élue, Alizée.

En termes de budget, cette année, nous avons pris beaucoup d'autonomie, c'est-à-dire que nous avons eu l'opportunité d'en gérer nous-mêmes une partie notamment pour notre fête des 10 ans. Nous avons eu un budget alloué de 2 800 € et nous avons beaucoup travaillé, fait beaucoup de recherches, de devis pour trouver nos meilleures options et nous avons réussi à ne dépenser que 2 300 € environ, répartis majoritairement pour la boisson et la nourriture et quasiment à parts égales pour le DJ/

sono, la décoration et la sécurité.

Outre cette fête, au cours de l'année, le Conseil des jeunes a nécessité tout de même quelques dépenses pour l'accueil, pour nos nouveaux sweats avec notre logo coloré et également pour notre voyage et nos places au congrès de l'ANACEJ qui a eu lieu il y a deux semaines maintenant. Nous sommes quatre à avoir eu l'opportunité d'y participer. Il s'agit d'un congrès qui rassemble tous les Conseils de jeunes et d'enfants de France métropolitaine et d'outre-mer qui s'est déroulé à Arras.

Notre objectif pour les 10 prochaines années pour le Conseil des jeunes est une devise qui a été créée plutôt récemment qui consiste à fédérer, organiser, communiquer : fédérer pour créer du lien entre la jeunesse de la ville ; organiser pour la prise d'autonomie des jeunes dans le Conseil ; communiquer car notre objectif principal est de nous faire connaître car nous nous sommes rendu compte que beaucoup de jeunes de la ville ne nous connaissent pas.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Nous allons maintenant vous présenter nos réalisations au cours de cette année.

Charlotte DE WITTE

Nous avons commencé par plusieurs commémorations notamment celle du 11 mars en mémoire des victimes d'attentats ainsi que celle du 21 mai qui commémore l'abolition de l'esclavage en France. Celle-ci a été faite dans le cadre de la création d'un slam avec l'artiste villeneuvois SERTIKO.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Notre rencontre intergénérationnelle nous a permis de discuter avec les plus âgés surtout sur le sujet de la Seconde Guerre mondiale qui a été au centre de la table. Nous avons pu également discuter avec le centre social et culturel Flers-Sart entre jeunes et élargir nos opinions et avis sur différents sujets.

Charlotte DE WITTE

Dans le cadre de notre mission de jeunes conseillers, nous avons pu assister à une concertation d'habitants sur le quartier du Triolo, lieu de vie du Conseil des jeunes, mais également à la troisième édition des Fenêtres qui parlent qui s'est déroulée cette année dans le quartier du Triolo également.

Dans l'optique d'aider la jeunesse, nous avons également lancé un projet qui, nous le souhaitons, prendra de l'envergure au cours des mois et des années à venir qui se nomme « les Jeunes parlent aux Jeunes ». Ce projet permet déjà de faire découvrir toutes les opportunités qui s'offrent aux jeunes dans le monde du travail. Nous avons aussi avec un petit groupe d'entre nous tenu un stand de ravitaillement lors du village olympique organisé par le service des sports dans le quartier Résidence. Cela nous a permis de rencontrer un plus grand nombre de jeunes de la ville et de discuter avec eux.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Excusez-moi, petite erreur de ma part, j'ai sauté une diapo. Désolé pour ce désagrément. De ce fait, je vais vous la lire. Nous avons eu la chance de rencontrer l'association Force T villeneuvoise pour connaître leurs motivations. Aussi, nous avons confectionné des bonnets avec de vieux T-shirts pour les femmes atteintes du cancer du sein. Une récolte a été faite dans plusieurs structures comme le collège Molière. Nous avons constitué une équipe au sein du Conseil des jeunes pour participer à un tournoi de foot au profit des Restos du cœur.

Charlotte DE WITTE

Le Conseil des jeunes, au-delà de tout ce qu'il fait pour la Ville, permet de passer beaucoup de moments entre nous. Pour préparer tout cela, il faut que nous ayons tout de même une certaine complicité et celle-ci se crée au travers de moments conviviaux, chaleureux qui ne sont pas forcément montrés dans les événements. De ce fait, au cours de ces événements plus restreints, nous avons eu l'occasion de construire des meubles en palettes qui ont été utilisés par la suite lors de notre fête des 10 ans.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Nous avons aussi créé et joué à des jeux de société, surtout le Monopoly.

Charlotte DE WITTE

C'est un projet qui a été repris récemment et qui va être relancé : créer un Monopoly sur la ville de Villeneuve d'Ascq.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Nous sommes aussi allés voir un match de basket de l'ESBVA en coupe d'Europe au Palacium en décembre 2021.

Charlotte DE WITTE

Très important : le bureau de Beata. Beaucoup de jeunes s'amuse à prendre sa place ; nous ne dirons pas pourquoi ni comment. Cela fait partie des grandes traditions du CJ. Tout le monde passe par là. Tout le monde vient aussi à la MJ pour manger. Nous avons une réserve de bonbons qui ne s'éteint visiblement jamais dans le petit panier posé sur la table. Cela fait partie des motivations.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Nos réunions avec Alizée, conseillère à la jeunesse, nous ont permis d'échanger certaines idées pour plus tard les appliquer et collaborer sur plusieurs projets.

Charlotte DE WITTE

Il y a quasiment un an, nous avons pu rencontrer la sénatrice Martine FILLEUL qui a souhaité prendre notre avis sur sa volonté de réformer le droit de vote dès 16 ans. Cette rencontre nous a appris à débattre et à assumer nos idées.

Naël COPPIN-ROUSSEL

Les 10 ans du Conseil des jeunes.

Charlotte DE WITTE

Pour finir cette année scolaire en beauté, nous avons préparé l'année dernière pendant plusieurs mois ce que nous avons appelé les 10 ans du Conseil des jeunes. Il s'agissait d'une soirée préparée par nous, les jeunes, en quasi totale autonomie pour les jeunes de Villeneuve d'Ascq pour fêter notre anniversaire. Nous avons planifié l'événement, fait des recherches, des devis. Nous avons créé une carte d'invitation, fait des choix d'activités, de décoration et d'organisation. Nous avons tout fait de A à Z avec tout de même nos animateurs Greg et Beata.

Nous souhaitons d'ailleurs encore une fois remercier le service communication, les élus surtout Alizée qui nous a suivis pendant tout le processus.

Naël COPPIN-ROUSSEL

L'évènement est en vidéo. Cent vingt jeunes se sont déplacés pour cet événement réalisé par Charlotte DE WITTE, ici présente.

Projection de la vidéo.

Applaudissements.

Gérard CAUDRON, Maire

J'étais en train de vous mettre sur Facebook – j'ai réussi à vous prendre discrètement – et je voulais vous remercier et à travers vous toute l'équipe. Je voulais vous remercier tous les deux car vous nous avez permis en ce début de Conseil de vivre un moment plein de fraîcheur. Il est vrai que les vieux élus que nous sommes – plus ou moins – nous aurions peut-être des leçons à prendre à la fois dans la brièveté et un peu dans l'enthousiasme et l'enchaînement des interventions. Je voulais vous le dire et vous demander de transmettre cela à tout le Conseil des jeunes.

Maintenant si des élus veulent dire quelques mots, c'est avec plaisir que je leur donne la parole. Florence BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je serai brève. Moi aussi, je voulais vous féliciter sur le fond mais aussi, franchement, sur la forme. Il y a eu une énergie et un naturel. Il n'est pas forcément évident de prendre la parole devant une assemblée, donc bravo pour cela. Il y a un petit côté frustrant pour nous car nous n'avons votre bilan qu'une fois par an. Nous serions assez intéressés pour avoir davantage d'échanges. J'ai aussi une question : est-ce que vous avez des attentes particulières de notre part à nous, vieux élus municipaux ? Peut-être ne l'avez-vous pas encore formulé mais il serait intéressant pour nous aussi d'avoir ce retour. Ensuite, la vidéo du week-end d'intégration donne envie. Nous devrions presque faire cela à chaque début de mandat, cela fluidifierait peut-être nos échanges. Non, c'était une petite plaisanterie. En revanche, ma question est fondamentale : est-

ce que vous avez des attentes vis-à-vis de nous ? Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Si vous le voulez bien, je vais donner la parole à chaque élu et vous pourrez, si vous le voulez, rebondir ou répondre aux remarques qui auront été faites.

Maryvonne GIRARD, première Adjointe.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je n'ai pas de question mais je voudrais revenir simplement sur les 10 ans car c'était une belle fête. Nous avons vu la préparation. Nous étions plusieurs. Nous nous sommes assis dans les divans. Nous avons passé une soirée merveilleuse. Il faisait beau en plus. Il y avait du monde. Il y avait vos familles aussi. S'agissant des autres jeunes, je vais parler d'Adel, qui est quelqu'un de très gentil et que je connais bien car il habite le Pont-de-Bois. Ils sont tous très gentils. J'ai fait la connaissance de Charlotte. Je l'ai sur ma page Facebook. Je viens aussi de les mettre en photo. Je voulais surtout revenir sur les 10 ans car cela a vraiment été une très, très belle fête.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Alizée, tu parleras en dernier.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, le groupe ACCES vous remercie pour cette présentation. Nous avons juste une proposition à vous faire aussi : nous voulions proposer au Conseil des jeunes de s'associer au groupe de travail que nous mettons en place sur la précarité des jeunes afin de voir s'ils sont prêts à y travailler et à nous apporter des idées, des solutions. Il s'agit juste d'une proposition que nous voulions vous soumettre ce soir. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Alizée.

Alizée NOLF, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Je n'en doutais pas une seconde pour avoir parlé avec vous mais encore bravo. Je voulais remercier beaucoup Beata et Greg pour être vos guides dans cette aventure. Un grand merci à toute votre équipe pour tout ce que vous faites. Je tiens vraiment à souligner la progression qu'il y a eue en très peu de temps, ces dernières années, sur cette prise de conscience de fédérer. En se rencontrant, on se rend compte que c'est quelque chose qui est vraiment ancré en vous et cela est important. Je pense que vous le savez. Votre investissement n'est pas neutre. Aujourd'hui, je tiens vraiment à souligner que tout ce que vous faites, l'est par vous avec, encore une fois, Beata et Greg en tant que guides mais les idées sont de vous. Comme nous avons pu le voir, pour les 10 ans, c'est vous qui avez tout fait. Nous constatons que vous commencez vraiment à monter des projets. Encore félicitations pas uniquement pour cette présentation mais pour tous les projets qu'il y a derrière et toute la démarche.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Allez-y.

Charlotte DE WITTE

Pour répondre à votre question, je pense que la plus grosse demande ou envie que nous avons actuellement au sein du Conseil des jeunes, c'est de nous ouvrir un petit peu plus à la ville en termes de communication parce que nous avons constaté que l'on ne nous voyait pas beaucoup. C'est pour cette raison aussi que je filme beaucoup maintenant nos événements afin que nous soyons davantage visibles. C'est notre plus grosse demande aujourd'hui : d'avoir plus de possibilités d'être vus et reconnus sur les réseaux de la Ville, déjà. Cela serait un gros avantage.

Gérard CAUDRON, Maire

Le message est passé à la direction de la Communication. Nous verrons sous quelle forme – est-ce que ce sera par des brèves, par une page spécialisée dans La Tribune et sur aussi le site Internet de la Ville ? – dès l'instant où comme vous nous l'avez montré au travers de ce bilan, vous avez des choses à dire et vous avez des visages aussi à montrer, qu'il ne s'agit pas d'une institution neutre ; ce sont des garçons et des filles, des hommes et des femmes, qui ont envie de participer à la vie collective. Vous avez, vous, un effort à faire pour nous demander – quelquefois nous n'y pensons pas nous-mêmes – de vous inviter à certaines activités, certaines réflexions, certains débats. Nous avons des débats prévus sur la ville nourricière. Nous avons des débats prévus sur l'architecture du XXI^e siècle, là où vous allez habiter durant votre vie d'adulte, donc faites-nous coucou, discutez-en entre vous. Tous les moyens de communication seront les bienvenus.

S'agissant de la question qui a été posée, nous avons un groupe de travail qui va se mettre en place sur la question des jeunes en très grande difficulté. Une première réunion est programmée. Laissez-nous faire cette première réunion pour voir un peu quels sont les objectifs. On ne peut pas tout faire. Nous allons voir comment nous allons nous organiser en tant qu'élus et bien entendu un ou deux représentants du Conseil des jeunes – il ne faut pas qu'il y ait non plus trop de monde dans ce genre de structure, sinon on n'avance pas – seront les bienvenus. De toute façon, la communication, le partenariat et l'action commune sont toujours une affaire des deux parties. Nous, nous le voulons ; c'est aussi à vous de nous le proposer. Il est vrai que la fraîcheur que vous nous avez apportée en ce début de Conseil par rapport à la suite de nos débats qui seront certainement un peu moins frais et un peu plus classiques et un peu plus enlisés, ferait du bien aussi dans notre journal municipal.

Merci. Bon courage et bonne suite. Merci.

Applaudissements.

Gérard CAUDRON, Maire

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre ce Conseil. Sylvain ESTAGER est prévu dans la suite au travers de plusieurs délibérations dont, bien entendu, le budget

supplémentaire. Comme j'ai une délibération qui est un peu de routine, je vais la passer tout de suite et comme cela tu pourras ensuite présenter l'ensemble des problèmes financiers au travers de tes différentes délibérations.

Fin de la suspension de séance

IV. DÉPLACEMENT D'ÉLUS DANS LE CADRE DE MANDATS SPÉCIAUX

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez que lorsqu'un élu doit se déplacer, il faut que nous votions un mandat spécial. Là, ce sont deux élus qui se déplacent. Farid OUKAID s'est rendu au siège de Paris 2024. Vous me direz que c'est après coup mais il faut savoir tout de même que nous sommes souvent prévenus au tout dernier moment et que cela est un petit peu compliqué. C'est pour préparer les Jeux olympiques de 2024 en tant que Ville hôte. Il serait bien que dans un prochain Conseil, Farid, tu nous fasses un premier point car cela n'est pas si simple que cela, les Jeux olympiques. On nous demande beaucoup et après c'est circulez, il n'y a rien à voir – je n'en dirai pas plus ce soir – pour suivre ces réunions avec Michel DESTOMBES. Tu pourras nous faire, peut-être au Conseil de décembre ou à celui de janvier, un premier point de nos discussions.

Et puis, il y a Victor BURETTE qui se rendra, lui, à Grenoble dans le cadre des journées Territoires d'engagement organisées par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires au mois de décembre.

Ce sont deux délibérations qui, à mon avis, entrent parfaitement dans notre travail d'élus.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Il est loisible à tous les élus qui ont des besoins de déplacement dans le cadre de leurs fonctions de conseillers municipaux ou d'Adjointes en fassent la demande de préférence avant les Conseils, sauf cas exceptionnel comme pour les Jeux olympiques. Là, ce n'est pas notre faute, c'est parce que nous avons été prévenus au tout dernier moment. Cela fait partie de notre travail. Cela fait partie des droits des élus, d'un conseiller municipal qu'il soit de la majorité ou des oppositions.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je passe tout de suite la parole à Sylvain ESTAGER.

I. ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir à tous et à toutes. Nous allons commencer par les admissions en non-valeur et les créances éteintes. Il s'agit d'une procédure classique annuelle. Je rappelle les grandes lignes : lorsque l'on ne peut pas recouvrer une dette, on prononce une admission en non-valeur ou créance éteinte. La différence, c'est que la créance éteinte fait suite à une décision de justice et la dette est complètement annulée alors que dans le cas d'une admission en non-valeur, si la personne concernée retrouve meilleure fortune, elle est susceptible en théorie – en pratique, cela n'est quasiment jamais le cas – d'honorer la dette. Ici, vous avez les deux montants respectifs qui sont présentés : 10 000 € à peu près d'admissions en non-valeur et 27 000 sur les créances éteintes. Vous avez la typologie qui correspond à ces sommes.

Je rappelle que dans les Conseils précédents, il y a sept ou huit ans, nous avions des sommes beaucoup plus conséquentes car le trésorier avait entrepris un travail d'apurement des dettes. Il était remonté quasiment aux années 80. Nous avons donc des volumes beaucoup plus conséquents. Maintenant, le travail est terminé et les volumes sont très faibles. À chaque fois, si vous regardez la typologie, vous comprenez que cela correspond à des situations particulières de personnes qui sont dans des difficultés telles qu'il n'est pas raisonnable d'envisager de recouvrer la dette. La typologie domaine par domaine est présentée dans la délibération au travers d'une synthèse.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAS

Gérard CAUDRON, Maire

Nous en arrivons au budget supplémentaire 2022 avec, entre autres, les subventions complémentaires au centre communal d'action sociale. C'est la délibération n° 2.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vais procéder à la présentation globale du BS (budget supplémentaire) et cela permettra d'intégrer les différents éléments dans le propos. Un budget supplémentaire dont je rappelle les objectifs. Il ne s'agit pas ici de refaire nos débats sur l'exécution budgétaire ou sur la nature initiale d'un BP (budget primitif). Les objectifs d'un BS sont bien de reprendre les résultats de l'année antérieure qui ont été présentés en juin

dernier et d'ajuster une série de crédits qui ont été ouverts au budget primitif en fonctionnement, en investissement et aussi en fonction des urgences, des imprévus qui se présentent à nous.

In fine, nous nous retrouvons avec une somme à affecter traditionnellement à la réduction de l'emprunt ou à de nouvelles dépenses qui ont été décidées depuis l'adoption du BP et qui ne pouvaient pas être couvertes par des virements de crédits ou alors pour lesquelles nous souhaitons donner une visibilité au sein du Conseil.

Je précise que traditionnellement, historiquement, sur Villeneuve d'Ascq, nous avions des BS pour lesquels j'avais l'habitude de dire que nous aurions pu nous en passer. Depuis deux ans, du fait d'un contexte que le Maire a rappelé tout à l'heure (crise Covid, crise écologique, la guerre en Ukraine et je rajouterai la conséquence de l'hyperinflation qui fait le quotidien de l'actualité), nous avons un BS qui, pour le coup, devient un vrai budget supplémentaire, c'est-à-dire un budget d'ajustement en fonction d'évolutions conjoncturelles où nous devons travailler plus finement à la fois sur l'investissement par rapport à des travaux qui ne peuvent pas être réalisés ou qui sont amenés à connaître des surcoûts, par rapport à des demandes spécifiques, par rapport à la reprise d'une vie culturelle, associative, qui fait suite à deux années pendant lesquelles nous avons eu un coup porté à la vie sociétale au sens large du terme. Là, pour le coup, nous avons des BS qui sont des réponses à des difficultés de prévision, d'anticipation, tout simplement parce qu'il est en réalité parfaitement impossible au mois de mars de savoir comment va évoluer la crise sanitaire, la crise en Ukraine et que la construction budgétaire que nous aurons à faire pour 2023 se fera sans doute dans un contexte malheureusement toujours aussi incertain.

La présentation sera assez classique et assez brève dans la mesure où pas mal d'évolutions budgétaires ont déjà été présentées à travers des politiques, à travers des délibérations qui ont été débattues en Conseil municipal depuis le mois de mars. Je ferai donc simplement une synthèse avec deux tout petits zooms sur lesquels nous nous étions d'ailleurs déjà engagés : un suivi sommaire des premiers résultats que nous avons été à même de compiler sur le Plan de sobriété énergétique qui fait suite à la conjoncture et à la volonté de la Ville d'aller plus loin encore sur cette transition énergétique et un deuxième élément sur l'achat d'un terrain dont nous avons déjà parlé. Cela sera assez rapide.

Je voudrais d'emblée aussi remercier Mme Corinne BERGERET et Mme Véronique ZIETECK, Sébastien LEPLUS, les services qui ont œuvré à chaque fois pour faire des documents qui restent très lisibles, qui sont très détaillés, avec cette idée que plus on s'approprie les débats budgétaires, plus on les comprend, plus on est à même de faire de la politique et de s'intéresser à la chose au sens noble du terme. C'est d'ailleurs à partir des documents présentés en Conseils municipaux que nous assurerons une formation des conseillers de quartier le samedi 19 novembre, je crois. Les budgets de la Ville seront étudiés de façon à pouvoir avoir, au niveau de ces conseillers de quartier, une appropriation de ces enjeux budgétaires qui participent, si ce n'est déterminent, une série de politiques publiques.

De façon traditionnelle, on présente toujours les grandes masses. Cela permet d'appréhender les enjeux financiers et de savoir de quoi nous parlons. Très

rapidement. Je ne vais pas vous détailler les différentes sommes mais reprendre le résultat définitif de la section de fonctionnement de 2021 à hauteur de 18 millions d'euros. À partir de cette somme, il faut soustraire les besoins en section d'investissement. Nous avons 11,3 millions des restes à réaliser, un résultat excédentaire sur 2021 à soustraire à ces 11,3 millions à savoir 900 000 €. Cela donne un besoin de déficit à couvrir en investissement de 10,4 millions. Prenez le résultat de la section de fonctionnement 18,9 - 10,4 et vous arrivez à un financement disponible de 8,5 millions. C'est cette somme que nous pouvons travailler au travers de ce BS.

Nous avons changé un peu la présentation par rapport à d'habitude. Nous allons regarder les nouvelles dépenses en bloc, d'abord le fonctionnement et ensuite l'investissement.

➤ **Les ajustements budgétaires en dépenses**

▪ ***Les dépenses de fonctionnement***

Nous avons évidemment une série de dépenses qui ont été liées au contexte économique : à peu près 250 000 € sont budgétés pour reconstituer les enveloppes liées aux fluides consécutivement aux surcoûts, à l'inflation. Je reviendrai dessus en présentant la synthèse du plan d'économies qui a été réalisé et les premiers résultats que nous pouvons présenter.

Deuxième ajustement important : il est lié à l'inflation qui pèse sur les dépenses. S'agissant de l'inflation, vous lisez des chiffres dans la presse qui sont assez fluctuants parce que, tout d'abord, elle évolue mois après mois. Aujourd'hui, on est sur une inflation globale autour de 8-9 % ; sur les produits alimentaires, par exemple, c'est 12 %. Nous savons que nous avons un échange à avoir avec les différentes formes de restauration que nous devons assurer sur la ville. Vous avez sans doute vu dans la presse que les prestataires réclament une augmentation de l'enveloppe de l'ordre de 20 à 22 % auprès des collectivités parce que les besoins sont là. Cela fait donc quelque chose de signifiant au niveau des dépenses. Et nous le retrouvons dans l'ensemble de nos politiques, pas seulement les dépenses liées à la restauration. L'idée principale est tout de même de pouvoir systématiquement, au niveau de la Ville, dans ce contexte très particulier, garantir un service public de qualité. En aucun cas nous avons cherché à jouer sur la qualité du service public et sur l'importance de ce que nous mettons à disposition. Pour l'instant, nous avons réussi à conserver cette force du modèle villeneuvois. Cela n'est pas forcément acquis mais c'est un choix délibéré qui a été le nôtre. Je l'expliquerai au moment de faire le bilan sur les économies d'énergie.

Autres dépenses non prévues, que l'on qualifie d'exceptionnelles, et qui finalement peuvent être interrogées sur la dimension exceptionnelle : nous avons eu pas loin de 100 000 € dépensés sur la tempête de février. Une tempête exceptionnelle et quand je dis qu'il faut l'interroger dans sa dimension exceptionnelle, si l'on se met sur une perspective courte : février, tempête majeure en France ; cet été, on a connu des épisodes climatiques que l'on pourrait qualifier aussi d'exceptionnels en termes de sécheresse, en termes de tempête, si on pense à celle qui a eu lieu en Corse qui a touché 300 bateaux sur le littoral ; on a eu récemment, il y a quelques semaines, des

tornades dans la région. À chaque fois, on qualifie ces éléments d'exceptionnels. La réalité, c'est que ces événements météorologiques, climatiques, ont vocation à ne plus être exceptionnels. On commence à le comprendre pour ceux qui n'avaient pas intégré la réalité des effets sur le réchauffement climatique. Ce dernier, sur le quotidien, cela montre simplement que nous avons des sociétés qui ne sont pas adaptées. À l'image d'une tempête qui va décoller une toiture, nos sociétés sont faites pour encaisser des tempêtes à 130–140 km/h grand maximum. Un petit seuil est franchi, on passe à 150, et cela ne tient plus. C'est pour cela qu'il faut aussi s'interroger par rapport à cette réalité. Quand on a un événement que l'on présente encore de façon conjoncturelle, on peut s'interroger sur le fait de savoir s'il n'est pas devenu structurel. Ce qui s'est passé cet été, c'est la démonstration de sociétés qui ne sont pas adaptées, qui prennent de plein fouet certains effets. Dans le Nord – Pas-de-Calais, nous sommes confrontés à cela. Les tornades qui ont ravagé la région il y a quelques semaines, nous serons peut-être habitués à en voir systématiquement, c'est-à-dire des phénomènes météo de nature tropicale. Ce que nous avons eu dans le Pas-de-Calais, c'est un arcus. Un arcus, pour ceux qui ont étudié la climatologie, c'est magnifique à voir mais c'est quelque chose que l'on va observer sous les tropiques lorsque l'on est passionné par la chose. Aujourd'hui, on a pu le voir à deux reprises en France. On en a eu un magnifique en Corse et un exceptionnel dans le Nord – Pas-de-Calais. Est-ce que cela est de l'exceptionnel ou est-ce que cela devient maintenant quelque chose de structurel ? Il est malheureusement probable que dans quelques années, on soit habitué à la chose et que l'on se dise que nos sociétés doivent s'adapter. C'est pour cela que lorsque je présente ces 100 000 € de dépenses exceptionnelles, nous les mettons en perspective par rapport aux enjeux que vous connaissez. Je salue aussi l'importance. Cent mille euros, cela peut sembler beaucoup. Il y a un énorme travail de nos services sur les conséquences de la tempête au niveau des bâtiments, des arbres, de la voirie. Nous avons des équipes performantes, qui savent faire, qui connaissent. Si nous n'avions pas ce service public et ces agents sur le terrain – en ce qui concerne les arbres, je pense à l'équipe de Vincent BEERENS – la facture serait sans doute bien plus conséquente.

Autres dépenses qu'il faut évoquer, malheureusement : les vols de câbles avec une situation qui est insupportable. Le Maire a communiqué là-dessus. Le ministre DARMANIN a été saisi à plusieurs reprises pour faire un bilan sur une situation dans la ville qui, outre la situation financière (à peu près 150 000 € à dépenser), pourrit le quotidien des habitants, des entreprises dans certains quartiers, des structures municipales. Cette réalité correspond à notre ville, une ville verte où il y a de l'espace. Mais, quand on a ces pratiques, cette réalité sur le terrain, il faut la regarder en face. Aujourd'hui, nous avons des quartiers, nous avons des habitants, nous avons des acteurs du territoire qui n'en peuvent plus. Un énorme travail est fait par les services de la Ville, par les élus pour mobiliser, pour accompagner et essayer de trouver une solution mais cette dernière est dans les mains de l'État et du Préfet. Très clairement, la Ville ne peut pas faire ce qui n'est pas de son domaine. En revanche, c'est nous qui payons la facture : 150 000 €. La colère sociétale, la colère sociale est là et c'est nous aussi qui y faisons face. À un moment, chacun prend ses responsabilités. Le rappel est fait jour après jour sur une situation qui est parfaitement inacceptable et il fallait

aussi le mentionner à ce moment où nous évoquons des dépenses qui n'étaient pas prévues initialement.

Nous retrouverons une série de dépenses que j'égrène très rapidement et qui sont de petits ajustements : 100 000 € à peu près pour solder le contentieux avec SFR. Le total de ces dépenses qui n'étaient pas prévues initialement au BP s'élève à 300 000–400 000 € ; il est difficile de les chiffrer complètement dans la mesure où, par exemple, quand on parle des dégâts dus à la tempête, la volumétrie des interventions est dure à définir. Ayez en tête que cela a coûté 300 000 à 400 000 € de dépenses exceptionnelles. Vous retrouverez des dépenses à ajuster assez classiques telles que les subventions que nous accordons aux clubs sportifs : 40 000 € pour le HBCV, 25 000 € pour le club de rugby, 100 000 € pour l'ESBVA. Vous connaissez la mécanique, il s'agit de sommes qui viendront en déduction de la subvention 2023 mais il faut les passer au BS.

Nous retrouvons aussi des sommes qui sont ponctuelles sur la fête des Allumoirs sur Ascq, sur une délibération liée à l'Enfance d'Ascq. Nous les avons mises dans le livret même si cela peut sembler résiduel. Il était important de le souligner car c'est aussi l'expression de ce que nous avons dit : le monde associatif revit, se redéploie. Nous avons un dialogue permanent. Nous avons des manifestations dont nous pouvions nous demander si elles survivraient, si elles réapparaîtraient après la crise Covid. Cela a été le cas des Allumoirs sur Ascq avec un succès remarquable, une participation renouvelée et surprenante. Cela répond à un besoin. Nous le voyons partout. Nous avons des clubs, des associations qui ont vu revenir les usagers en nombre. C'est la bonne nouvelle post-Covid. Nous avons eu aussi – et c'est pour cela que nous passons cette subvention – à l'Enfance d'Ascq un dialogue fin ; Nelly le fait en permanence. Toutefois, nous n'avons pas accordé de subvention à cette association car elle n'avait pas produit de documents qui nous informaient qu'elle avait réalisé des voyages avec leur structure habituelle. Finalement, à l'assemblée générale, nous avons appris qu'ils avaient réalisé quelque chose et ils nous ont finalement demandé de revenir sur la non-subvention puisqu'ils ne l'avaient pas demandé pensant ne rien faire. Ils ont travaillé dans l'urgence. Nous avons effectué ce travail de façon rétroactive. Ce que nous essayons de faire passer comme message, c'est que nous accompagnons au maximum. Il y a eu une urgence et une gestion qui a été compliquée pendant la crise Covid. Nous dialoguons et si nous avons mis dans ce dossier cette subvention, c'est pour illustrer aussi cette capacité des élus dans leur domaine respectif, des services, à accompagner finement chaque structure du territoire. En l'occurrence, ici, nous avons pris deux exemples mais nous aurions pu en prendre davantage mais cela n'est pas la peine pour éviter d'alourdir le propos.

Il y a une dernière dépense assez conséquente sur le 012, sur la masse salariale, qui est liée à l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet). Cela représente à peu près 700 000 € sur notre dépense annuelle. Cela pèse lourdement. Vous le savez, nous avons une masse salariale qui est conséquente à Villeneuve d'Ascq et nous l'assumons parfaitement. Augmenter le point d'indice est parfaitement légitime compte tenu du contexte inflationniste que nous avons évoqué et de la réalité des salaires dans la fonction publique. Nous n'allons donc pas contester la mesure mais nous nous

contentons de borner le coût pour la Ville : 700 000 €.

Voilà pour les principaux ajustements en fonctionnement.

▪ ***Les dépenses d'investissement***

Je serai plus court encore sur la présentation, en ayant en tête deux axes : d'abord de façon traditionnelle, on retrouve les réductions de crédits qui sont liées au fait que les coûts de réalisation ont été moindres que prévu, qu'il a pu y avoir certains reports. C'est le cas pour la moitié de la somme – puisque le total s'élève à 1,3 million – liée aux travaux du groupe Jean-Jaurès. Vous avez une liste de dépenses qui a été présentée dans le livret. Je ne vais pas les reprendre ici. C'est ce qu'il y a en déduction et quasiment à la même proportion, il y a une liste de crédits supplémentaires à accorder, de nouveaux besoins. Je ne vais pas vous détailler ce qui est présenté sur le diaporama mais il y a principalement :

- 145 000 € liés au déploiement de la phase 4 de la vidéoprotection sur la ville avec des demandes qui sont toujours croissantes de la part des habitants, de la part des différents conseils et des différents quartiers ;
- 350 000 € sur la finalisation des travaux du groupe scolaire Joséphine-Baker qui a été inauguré il y a quelques semaines. Chacun a pu apprécier la qualité du travail produit ;
- une enveloppe globale de 300 000-350 000 € sur le patrimoine bâti par rapport à des dépenses qui n'avaient pas été prévues ;
- 90 000 € liés au musée des Moulins ;
- une dépense, pour le coup, espérée mais qui était loin d'être acquise sur l'acquisition du terrain avenue du Pont-de-Bois.

Nous avons parlé de ce terrain que vous pouvez visualiser sur la diapositive. Il s'agit du terrain devant le Palacium ; 6 000 m² qui sont en théorie aujourd'hui constructibles – ils sont en pelouse herbacée – et sur lesquels nous avons évidemment un projet dont nous avons beaucoup parlé. Je rappelle un peu la philosophie de la chose parce qu'acquérir un terrain de cette nature à 600 000 €, cela peut sembler cher. Je rappelle que sur le Pont-de-Bois, si vous prenez les investissements qui ont été réalisés par la Ville, par la MEL, par les bailleurs à travers la rénovation d'équipements comme le Palacium, comme la nouvelle école Joséphine-Baker, comme tout ce qui a été fait au niveau du parc Brassens qui sera bientôt livré, les rénovations de voirie, les rénovations de bâtiments, nous avons 40 à 50 millions d'euros qui ont été injectés. Il s'agit d'un quartier fragile qu'il faut conforter, accompagner. C'est un quartier dynamique avec de vraies qualités, mais nous avons la conviction que si nous ne rajoutons pas un réaménagement des nouvelles pratiques, des usages sociaux nouveaux, ces rénovations ne servent pas forcément à grand-chose.

La volonté était d'aller sur une demande du territoire, sur une politique municipale qui était identifiée et parfaitement assumée de végétaliser davantage ce quartier, de créer au cœur de ce quartier une inscription de notre politique de ville nature et nourricière et nous avons évidemment ciblé ce terrain constructible en disant que nous

n'autoriserions pas la construction. Seulement, il ne nous appartenait pas. Nous étions prêts à payer assez cher pour l'obtenir. La négociation a été assez longue mais porteuse avec la MEL. Nous nous sommes mis d'accord sur un prix. Je vous rappelle que nous étions prêts à payer 1 million et finalement nous avons eu une première proposition à 2,2 millions, ce qui était un peu excessif. Nous avons négocié et nous nous retrouvons sur une somme conséquente – plus de 600 000 € – avec tout de même une clause notariée : la MEL nous cède le terrain pour l'aménager dans le cadre de la ville nature et nourricière et si d'aventure il y avait un projet qui changeait l'affectation de ce terrain – en, gros, si on décidait de le construire demain – il retournerait à la MEL. Évidemment, notre politique est de végétaliser. Je mets ce terrain en perspective avec d'autres autour du Pont-de-Bois. Vous aurez la base de chantier liée aux travaux Partenord, la partie en réserve derrière l'école Joséphine-Baker, le dialogue qui a été engagé avec les bailleurs pour récupérer les pieds d'immeubles sur ce quartier-là. C'est un hectare qui va être mis à disposition des habitants, les acteurs du territoire ; un hectare à planter, à cultiver, à aménager. Nous avons un quartier qui va voir de nouvelles fonctions monter en puissance, se déployer autour de la culture, autour sans doute de la santé, autour de la ville nature et nourricière. Le but est de changer à la fois le quartier et de changer les pratiques. Vous avez ici une volonté municipale forte.

Nous y mettons les moyens mais il faut relativiser le prix parce qu'il y a un engouement certain, un travail remarquable qui fait avec les acteurs du territoire, la maison de quartier Jacques-Brel notamment, et nous n'avons aucun doute sur le fait que cela va transfigurer le quartier. Maintenant que nous avons cette surface à disposition, l'objectif est de déployer cela sur l'année 2023. Ce n'est pas sur un moyen terme incertain, c'est demain. Maintenant, nous pouvons y aller.

Sur la diapositive suivante, vous avez la vue actuelle puis une synthèse qui est intéressante car cela vous met en perspective ce qui avait été envisagé depuis quelques années. Ce sont les équipes développement durable – François LACROIX, SAMUEL DRUON – qui ont, avec Vincent BEERENS, piloté tout cela avec la maison de quartier Jacques-Brel. Ce que vous avez, c'est un potentiel de réalisations qui avait été envisagé il y a un an – un an et demi. Discuter avec tous les partenaires : vous retrouvez la maison de quartier, le centre social du centre-ville, les associations étudiantes, les collèges, les lycées, les habitants du quartier, les associations (APC, les Jardins du Grand Cerf, le Poteau rose) qui sont parties prenantes du projet. Cela a été co-construit, cela a été débattu. Ce que vous avez ici, ce n'est pas forcément ce qui se fera mais ce qui a été imaginé par la Ville en dialogue avec ces différents acteurs. Nous ferons peut-être différemment mais l'esprit est là, c'est-à-dire avoir ici un terrain qui soit à la fois de pédagogie, de réalisations dans lesquelles vous aurez un lieu d'apprentissage des bonnes pratiques sur la biodiversité, sur la nature en ville, sur la ville nourricière avec évidemment l'apprentissage des méthodes mais aussi de la transformation des produits une fois qu'ils sont réalisés. Un gros travail est fait sur les zones de glanage, sur la dimension conservatoire des fruitiers, des vergers, sur les haies, sur les espaces herbacés, sur les pieds d'arbustes, sur les gîtes, sur les abris, sur les zones liées à la trame noire et à la trame bleue. L'idée est d'en faire un lieu à la fois expérimental mais vivant, pratique, co-construit. C'est ce type d'aménagements

qui est envisagé. C'est là-dessus que nous avons défendu le dossier. Je répète : nous ferons peut-être quelque chose de différent dans la réalisation. Ça, c'est ce qui a été envisagé, ce qui a été proposé et qui sera soumis au débat. Nous ferons peut-être complètement différemment. En revanche, nous ferons quelque chose qui sera dans cet esprit-là en termes de réalisations. Maintenant que nous serons propriétaires du terrain, nous pouvons l'aménager à notre guise dans une démarche co-construite avec les acteurs du quartier. Je le répète : il s'agit d'une très bonne nouvelle puisque l'idée est de lancer les choses au plus vite. Rendez-vous dans deux ans pour voir les premières vraies réalisations qui porteront leurs fruits dans tous les sens du terme. Il s'agit donc d'une dépense conséquente mais heureuse et porteuse.

Un deuxième petit zoom très rapide au niveau des dépenses. Le document est ultra-synthétique. Nous présenterons lors du groupe de travail qui préparera le débat d'orientation budgétaire auquel l'opposition, sur proposition du Maire, a été associée, le document dans sa version beaucoup plus complexe, domaine par domaine, mois par mois. Il faut rappeler que la construction du BS et, à terme, du BP 2023 ne peut pas se faire sans intégrer la question de la dépense énergétique et donc de la sobriété énergétique. Deux temporalités :

- la temporalité longue : c'est une Ville, Villeneuve d'Ascq, qui est capable depuis plus de 15 ans d'être pionnière et reconnue comme un modèle en termes de modernité, de sobriété énergétique, de maîtrise de ses dépenses sur l'éclairage public, sur le chauffage des piscines. Nous avons toute une série de mesures qui peuvent être mises en avant et qui ont été reconnues au niveau national.
- le court terme : qu'est-ce que nous avons fait depuis la crise énergétique, depuis le début de l'année 2022 et l'amplification des mesures à partir d'avril ? Vous avez dû voir toute une série de collectivités qui ont annoncé des chiffres : nous allons réduire notre consommation de 10 %. C'est le chiffre le plus porté, le plus revendiqué. Nous n'avons pas choisi d'annoncer un chiffre. Nous sommes plutôt partis sur un esprit en disant que nous allions avoir un suivi mois après mois de la consommation. Le but est de conserver le service public avec des symboles qui ont été portés, je pense notamment au domaine sportif : les piscines. Vous avez dû voir des Villes qui ont dit que cela coûte tellement cher de chauffer les piscines qu'elles les ferment. Nous, nous pouvons les fermer, nous en avons deux. Mais si nous le faisons, cela voudrait dire que c'est un club de natation avec plus de 600 gamins qui ne nageront plus, cela veut dire que c'est l'éducation à la nage dans les écoles qui sera caduque, cela veut dire qu'ici ce sont les bébés nageurs, que là c'est l'aquagym, que là ce sont aussi les usagers. Nous avons un service public qui est pulvérisé. Alors, nous pourrions le faire, nous ferions de vraies économies ; nous sommes d'accord. Si nous avions fermé les piscines en arrêtant de les chauffer, personne ne nous aurait jeté la pierre, je pense, car nous aurions été dans une mouvance, une logique très largement portée au niveau national. Nous avons choisi de faire le contraire et pour fréquenter beaucoup ces équipements, il m'arrivait d'entendre qu'à Villeneuve-d'Ascq c'est bien, vous avez de l'argent, vous faites ce que les autres ne font pas. Non. Nous maintenons tant que nous arrivons à maîtriser

les coûts. Regardez ce qui a été fait. Je prenais l'exemple des piscines. Vous allez avoir une traduction double du bilan, une comparaison brute. On ne pondère pas par les usages, on ne pondère pas par la météo, simplement la consommation énergétique est la traduction en termes de finances d'une année à l'autre (comparaison 2021–2022). Sur l'électricité, nous avons été capables de baisser la consommation de 6 %. Toutefois, une baisse de 6 % de la consommation jusqu'à présent sur cette période, qui n'est pas la meilleure pour baisser l'électricité parce qu'il s'agit de la période où nous consommons le moins, cela se traduit tout de même par un surcoût de 30 %. Vous consommez moins mais vous dépensez plus. Il y a un effet ciseau signifiant sur l'électricité, sur le coût des fluides en général. Ce qui est intéressant, c'est sur le gaz : nous avons réussi à économiser plus de 30 % de la consommation d'une année à l'autre. Cela se traduit tout de même pour un surcoût de l'ordre de 65 %. Nous pourrions vous livrer le détail domaine par domaine, mois après mois. Là, vous avez une synthèse globale. Le chauffage urbain : les chiffres sont un petit peu en trompe-l'œil même si le coût est beaucoup plus cher. Nous dépendons des conventions d'exploitation de la MEL pour le chauffage urbain. Ce n'est pas la Ville qui pilote la chose. Cela coûte plus cher tout d'abord parce que les révisions de tarifs liées au dispositif mis en place par la MEL nous impactent directement mais aussi parce que nous avons raccordé au chauffage urbain les équipements du Palacium et des salles voisines et de ce fait il y a aussi une dépense supplémentaire. Le chiffre le plus important ici, aujourd'hui, est sur le gaz. Il y a un vrai, vrai résultat qui commence à être perceptible. Il sera d'autant plus signifiant que nous aurons les effets des dépenses de gaz à mesure que la mise en chauffage augmente à partir des mois d'octobre-novembre avec tout un plan variable suivant les équipements. Malgré une économie assez remarquable, 30 % de consommation en moins, la facture augmente de 65 %. C'est la réalité du marché.

Comment allons-nous nous projeter au moment du DOB (débat d'orientation budgétaire) ? Comment allons-nous nous projeter pour la construction du budget 2023 ? Nous allons poursuivre. Il sera très important d'avoir les éléments d'économies à réaliser maintenant que nous avons mis en chauffe la plupart de nos bâtiments. Nous sommes sur une phase d'incertitude. Nous verrons quel sera le rendu. Nous avons baissé la température dans de très nombreux équipements. Les retours sont discutés association par association, club par club. Cela produit des effets. Est-ce que ceux-ci seront suffisants ? Rien n'est moins sûr car si la consommation chute, la facture, elle, augmente de façon plus que signifiante. Les coûts demeurent très fortement à la hausse. Nous présenterons donc cela à mesure que le comité de pilotage qui s'est mis en place sur la sobriété énergétique au niveau de la Ville aura livré les résultats mois après mois. Nous aurons l'occasion de refaire régulièrement des bilans sur ce domaine. Je m'arrête là pour aujourd'hui.

Voilà pour les ajustements au niveau des dépenses. Sur la sobriété énergétique, j'ai oublié deux choses. Il est tout de même important de le dire : nous nous posons aujourd'hui une question sur le déploiement du marché global de performance énergétique. Il avait été présenté. Il avait été choisi comme étant particulièrement

ambitieux. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, c'est le moment d'aller encore plus loin en s'appuyant si possible à la fois sur les dispositifs qui sont des dispositifs que l'État annonce ambitieux, voir si nous aurons de vrais leviers à ce niveau-là, et des partenaires aussi que nous voulons emmener avec nous (le Département ou la Région). Je prenais l'exemple du photovoltaïque. Nous avons reçu Mme BARISEAU et le Vice-Président GAMBIER par rapport au lycée pour dire que le Pont-de-Bois se végétalise et qu'il faut que le lycée se végétalise. La Ville va désimperméabiliser toutes les cours d'école d'ici la fin du mandat, il faut que le lycée soit dedans. Pareil pour le photovoltaïque : il y a un bâtiment qui est identifié. Que l'on soit sur un dispositif régional par rapport au plan photovoltaïque régional ou sur un dispositif municipal où nous prendrions tout en charge au travers de notre personne morale organisatrice, peu importe, l'essentiel est d'y aller. Nous attendons la réponse de la Région. Nous avons sollicité le Département de la même façon. Il est évident que sur la maîtrise des consommations d'énergie, sur le déploiement des mix énergétiques, la géothermie, le photovoltaïque, la récupération de chaleur, nous devons pouvoir aller plus loin et pour cela, il faut que nous ayons des partenaires. Nous avons une ingénierie, un marché qui est particulièrement ambitieux. Nous lançons l'appel et nous espérons que nous serons suivis et nous espérons avoir des réponses positives. C'est du gagnant-gagnant pour tous les territoires y compris pour les collectivités qui nous accompagneraient car ici nous aurons un véritable laboratoire qui pourra servir de modèle à diffuser. Les choses sont lancées. Nous en avons parlé au moment de la présentation du marché global de performance énergétique.

Sur la diapositive suivante, vous avez ce que nous avons déjà lancé : le raccordement de Chateaubriand au réseau de chaleur. Concernant la piscine du Triolo, nous avons fait une conférence de presse pour expliquer les choses. Nous nous sommes rendu compte que la piscine du Triolo mériterait d'être présentée aux Journées du patrimoine – c'est pareil pour Babylone – pour ouvrir les sous-sols afin de se rendre compte qu'il y a deux exemples d'hypermodernité. Ces piscines, quand vous les voyez, elles sont dans leur jus, elles ont leur âge. Ça, c'est quand on les fréquente en termes d'usager. Si nous avons pu à un moment chauffer à une température élevée le Triolo sans dépenser le moindre euro en termes de chauffage, c'est parce que nous avons des systèmes ultramodernes de récupération de chaleur et je pense qu'il faut sensibiliser les gens à cela, faire visiter. Lorsque l'on va dans ces sous-sols, on est surpris par la modernité. On a l'impression d'arriver dans un sous-marin nucléaire lorsque l'on voit le tableau, la tête d'opérations et la modernité des équipements. Cela engage aussi d'ailleurs toute une réflexion sur la qualité de l'eau et le fait d'avoir beaucoup moins de produits chimiques, d'avoir un effet santé qui est véritable et il faut communiquer dessus. Nous sommes dans l'idée qu'il faut aller au-delà de la communication et carrément dans la patrimonialisation, c'est-à-dire montrer que ces enjeux aujourd'hui sont des enjeux de modernité, d'exemplarité à porter. Je pense que nous le ferons dès les prochaines Journées du patrimoine afin que nous puissions efficacement communiquer dessus et que chacun soit fier de ces équipements qui sont assez exceptionnels au niveau de la Ville et méconnus dans cette dimension ultramoderne, puisqu'il s'agit de la face cachée de ces deux piscines. Voilà ce que j'avais à dire pour les ajustements au niveau des dépenses.

➤ **Les ajustements budgétaires en recettes**

Pour finir, nous arrivons aux ajustements au niveau des recettes. Cela sera beaucoup plus rapide.

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Des recettes sur le fonctionnement, d'abord, qu'il nous faut ajuster :

- une notification des dotations d'État et de la fiscalité. Vous savez que nous sommes toujours extrêmement prudents dans nos prévisions. Nous sommes prudents pour mieux éviter d'avoir de mauvaises surprises. Nous avons eu 39,9 millions d'euros qui ont été notifiés en termes de fiscalité. Cela représente une somme supplémentaire de l'ordre de 600 000 €. Cela est principalement lié à la revalorisation légale des bases. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux. C'est donc le dynamisme de la ville notamment en termes de foncier, d'immobilier qui nous fait avoir cette rentrée fiscale supplémentaire, en sachant qu'à chaque fois que nous avons de nouveaux logements, ce sont aussi des dépenses supplémentaires ; il ne faut pas l'oublier ;
- une majoration de la DNP (Dotation nationale de péréquation) de l'ordre de 280 000 € ;
- le fonds de compensation de la TVA de 210 000 € ;
- nous avons évoqué la reprise de provision par rapport au conflit que nous avons avec Numericable. Il s'agit évidemment d'un jeu d'inscription ;
- nous avons touché une indemnité de sinistre par rapport à l'incendie qui avait affecté la salle Lahousse de 172 000 €.

Voilà une série d'ajustements qui ne mérite pas d'explication particulière. C'est assez classique. C'est lisible. Cela est bien expliqué dans le livret.

▪ **Les recettes d'investissement**

Sur l'investissement, il y a une vraie mauvaise nouvelle : le fonds de compensation de la TVA. Vous connaissez le système : vous investissez et en année N +1 ou N +2 en fonction du montage du dossier vous pouvez récupérer la TVA qui a été dépensée. Sauf qu'il y a une réforme qui nous a conduits à avoir un nouveau calcul décidé par l'État sur le fonds de compensation de la TVA et qui nous a fait perdre plus de 800 000 €, de façon assez particulière puisque cette réforme impacte des domaines d'investissement comme l'accessibilité, comme la rénovation de l'éclairage public, c'est-à-dire des enjeux de première importance, de première force. Nous perdons sur la récupération de la TVA plus de 800 000 €. Il s'agit d'une nouvelle forme d'assèchement des politiques publiques et des collectivités. J'allais dire que cela est extrêmement bien pensé car c'est très technique. Nous n'allons pas émouvoir la sphère citoyenne en expliquant que l'assiette du fonds de compensation de la TVA a été modifiée et que de ce fait nous avons une perte sèche importante pour les finances municipales. C'est très technique mais le résultat est là. C'est un nouveau coup dur pour les collectivités. À l'échelle de la Ville, ce sont plus de 800 000 €.

Une série de subventions liées aux travaux réalisés ont été indiquées : sur la sécurité numérique, sur la petite enfance. Nous avons touché forcément un petit peu plus sur la redevance électricité puisque les coûts ont monté. Nous les signalons mais je ne vais pas les détailler davantage.

➤ Synthèse

Nous nous retrouvons sur une synthèse qui nous permet de voir ce qui avait été présenté au BP. Les ajustements au BS sont des ajustements endogènes importants mais qui se compensent. Finalement, les grandes masses n'évoluent pas énormément. Si vous regardez les dépenses d'équipement, vous retrouvez ce qui avait été présenté en mars dernier. Nous sommes sur un début de mandat avec un début de cycle d'investissement qui est très, très lourd puisque nous sommes sur un investissement historique. Nous démarrons à un niveau bien plus élevé que sur la séquence 2014–2020 qui avait déjà été porteuse avec plus de 100 millions d'euros d'investissement. Là, nous démarrons de façon très conséquente. Il y a eu des modifications qui ont été évoquées mais qui n'impactent pas les grandes masses et la stratégie d'ensemble. Vous retrouvez donc ces dépenses d'équipement à un niveau élevé. Nous avons réussi à les réaliser en grande partie.

Sur la diapositive suivante, vous voyez qu'une partie du solde de l'excédent présenté en début d'exposé a été affectée à la réduction de l'emprunt. Nous nous retrouvons avec un niveau d'emprunt qui reste très raisonnable puisque nous avons seulement 22 % de nos dépenses qui sont financées par l'emprunt. Nous restons donc sur une logique où en fonction du plan de charge et des réalisations à mettre en œuvre lors des prochains budgets nous pourrions nous appuyer sur l'emprunt avec une marge et un levier qui n'a toujours pas été lourdement impacté et qui reste une force de frappe. L'importance de pouvoir activer les choses a été maintes fois soulignée et nous retrouvons la réalité avec cette montée en puissance de l'investissement lourd sur la ville et des finances qui restent véritablement saines dans un contexte extrêmement difficile.

Pour conclure, nous retrouvons une série d'ajustements que j'ai évoquée, une diminution de l'emprunt tel qu'il avait été envisagé au début du mandat. Pour autant, nous sommes au rendez-vous qui avait été fixé en 2021 et en 2022, c'est-à-dire que les ajustements budgétaires et les respirations que nous avons pu finalement trouver sur les budgets 2021 et 2022 sont en trompe-l'œil parce que nous avons des dépenses qui sont montées, nous avons eu des surcoûts qui ont été identifiés et en partie compensés par des non-dépenses. Toutefois le choc cumulatif que nous avons évoqué au moment du BP, nous allons l'avoir en 2023. Là, c'est lancé à la fois sur les volumes d'investissement, sur le déploiement des politiques qui ont été décidées et qui sont assumées et sur le retour à une vie normale. C'est pour cela qu'il était important dans l'exposé de rappeler qu'aujourd'hui, en 2022, nous avons encore eu des économies qui ont été réalisées par un fonctionnement qui ne tournait pas à plein régime mais que nous y sommes aujourd'hui. Et nous retrouvons l'identité de la Ville avec des associations, des clubs, un service public important qui fonctionnent, qui retrouvent – et c'est une bonne chose, nous en sommes contents – une vitesse de

croisière et des habitudes qui étaient ancrées dans le territoire. Il se greffe dessus des envies nouvelles, des besoins, des tensions sociétales, une crise sociale qui est latente, que nous percevons évidemment, des difficultés majeures. Nous ne sommes pas dans une logique où un nouveau dispositif va venir en substitution d'un ancien mais sur un phénomène cumulatif. C'est là où la construction budgétaire de 2023 va être extrêmement compliquée. Nous l'avons dit en 2022 lorsque nous avons eu ce débat sur la question de l'imposition, de l'emprunt, en disant attention, le choc sera en 2023. Le BS ne rend pas compte de cette réalité. En revanche, la préparation budgétaire, par rapport aux éléments que nous avons évoqués sur l'inflation, sur la crise énergétique notamment, nous laisse anticiper une construction budgétaire 2023 des plus compliquées. C'est l'objet de ce dont nous allons débattre au moment du DOB à venir. Comme je l'ai rappelé, nous accompagnerons la préparation du DOB par un groupe de travail qui associera l'ensemble du Conseil municipal tel que l'a souhaité le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. Merci aux services qui t'ont aidé à préparer et à partager cet exposé tout à fait complet. Le débat est ouvert et je prends les inscriptions de ceux et de celles qui veulent intervenir. Mme BARISEAU, M. DELECROIX. Pas d'autres intervenants ? Dans cet ordre-là. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci beaucoup. Je serai assez brève sur ce BS d'abord parce que la présentation a été très claire, concise – bravo – et aussi parce que ce BS ajuste finalement à la marge le budget primitif qui avait longuement animé nos débats. Nous sommes néanmoins dans un contexte de hausse des besoins avec un résultat historiquement haut et donc dans une capacité d'action réelle.

Les raisons pour lesquelles notre groupe s'était abstenu au budget primitif restent finalement les mêmes pour ce BS et je les rappelle très brièvement. Nous proposons finalement deux choses :

- d'optimiser nos recettes avec la mise en place de dispositifs un peu nouveaux et innovants comme le mécénat financier, en nature, de compétences, fondation, club d'entreprises ;
- d'investir plus et mieux puisque comme nous le constatons au BP nous en avons les moyens et cela est encore plus que vérifié ce soir.

Nous le constatons au BP, cela est vrai au BS : nos marges de manœuvre pour financer nos actions dans un contexte de besoins réels tant en fonctionnement qu'en investissement sont réelles et même en hausse. Au BP, nous avions craint une épargne brute peut-être en légère diminution puisque la hausse des dépenses de fonctionnement était annoncée supérieure à celle des recettes. Au final, la crainte n'est pas vérifiée au BS et en clair nous n'avons pas de dégradation de notre épargne brute. Ce qui s'est aggravé depuis le BP – et je ne vous apprends rien – c'est la flambée des cours du matériau, des matières premières et de l'énergie qui plonge nos concitoyens

à la fois dans l'incertitude à nouveau et de façon accrue et pour certains dans une précarité énergétique et donc de pouvoir d'achat.

Sur le point des économies d'énergie, vous l'avez rappelé, la Ville a engagé des investissements de fond dont les effets commencent à se faire sentir et ressentir et c'est, bien sûr, une démarche que nous soutenons. Les choses se sont aggravées mais notre capacité d'autofinancement est à un niveau record. Je vais y revenir dans un instant. Notre excédent 2021, quant à lui, atteint aussi un niveau très confortable à 8,57 millions d'euros. Cela était déjà le cas au compte administratif 2021 examiné en juin dernier qui attestait d'un résultat à plus de 25 %, ce que vous acceptiez tout à fait et ce que vous définissiez par ces mots : « *Nous redoutions d'avoir des marges par rapport à des non-dépenses et cela est vérifié.* ». Cela est toujours vrai, même plus que jamais vrai quelques mois plus tard. Nous notons également à ce BS le fait que les nouvelles recettes en fonctionnement, près de 2 millions d'euros, font plus que compenser les nouvelles dépenses estimées à 1,86 million. Ainsi, les légères augmentations des dépenses d'investissement et la diminution des recettes pour 1,25 million permettent de réduire la prévision d'emprunt, si je ne me trompe pas, à 7,4 millions d'euros et de le prévoir à 9,3 millions d'euros ; montant qui sera sans doute encore moins important à la constatation du compte administratif 2022. L'autofinancement total estimé à 15,6 millions – 8,2 au BP, cela représente 10 % des dépenses de fonctionnement, 7,43 au BS – est très satisfaisant. Cette capacité d'autofinancement est quasiment le double des années 2020–2021 et n'a jamais été aussi haute depuis 11 ans, depuis 2011. Notre dette se porte bien avec une capacité de désendettement plus que correcte et vous optez pour affecter les disponibilités dégagées à la diminution des recettes d'emprunt.

En résumé : pas de dégradation de l'épargne brute, une capacité d'autofinancement à un niveau record, un excédent 2021 très confortable, un autofinancement à plus de 15 millions d'euros et un endettement qui est et reste plus que correct. Nous avons donc une situation satisfaisante et même confortable à la fois pour soutenir un investissement nécessaire et pour soutenir plus largement les Villeneuvois en difficulté. Dit autrement, nous avons – et c'est heureux – les moyens d'agir ; un épais bas de laine en ces périodes hivernales qui peut faire du bien dans tous les sens du terme.

J'entends votre alerte sur le choc, la confrontation des deux systèmes qui devrait apparaître plus clairement à la préparation du BP 2023. Puisque nous allons être associés, nous aurons l'occasion d'en discuter. Je pense que nous aurions pu faire un petit geste en fonctionnement au BS. Je pense que l'on aurait pu, par exemple, étudier via le CCAS et sur les mêmes critères que le chèque énergie actuel, un abondement de ce chèque énergie. Je trouve que nous avons les moyens. C'est évidemment un peu trop tard pour le BS. Cela fera peut-être partie des choses que nous pourrions étudier pour le budget primitif.

Ce sera donc une abstention pour le BS mais comme dans la délibération il y a également la subvention complémentaire au CCAS, je vais demander un vote divisionnaire : donc une abstention au BS et un vote pour la subvention complémentaire de 40 000 €, si je ne m'abuse, au CCAS pour le dispositif de réussite

éducative. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Mme BARISEAU. M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons deux attentes pour la présentation du budget supplémentaire, notamment sur le terrain du Pont-de-Bois. Nous restions sur notre faim. Nous voulions en savoir un petit peu plus. Nous sommes donc contents d'avoir davantage de détails. Vous avez également parlé de la sobriété énergétique. Cela faisait partie de nos attentes. Nous allons donc essayer de débattre un peu sur ces deux sujets.

S'agissant du terrain du Pont-de-Bois, nous avons vu le plan de ce qui est prévu. Il est vrai qu'il s'agit d'une dépense importante et d'un projet qui peut être intéressant. Maintenant, nous avons envie que cela se passe bien et que cela marche du mieux possible. C'est surtout sur la méthode que nous nous interrogeons, que nous avons envie d'en savoir un peu plus sur ce qui va être mis en place, sur le processus, la stratégie pour qu'il y ait une participation, une adhésion même, des habitants et des habitantes du quartier pour qu'elle soit la plus grande possible. C'est l'enjeu. Vous comme nous, c'est ce que nous souhaitons. Est-ce que vous avez déjà des pistes à ce sujet-là ? Ce qui semble important, c'est que vous avez parlé de commencer assez vite. Je pense que cela peut être pertinent dans le sens où cela passe beaucoup par du faire ensemble lorsqu'il s'agit, pour ce terrain, d'avoir des activités qui soient mises en place, des pratiques et que quelque chose soit initié. Je pense qu'il vaut mieux effectivement que les associations, les habitants, les différents intervenants commencent par des étapes où ils font plutôt que par de grands temps de concertation mais il faut vraiment être certain que dès le début tout le monde soit impliqué et trouve sa place ainsi que son rôle et son compte. C'est ce qui est délicat et il faut vraiment préparer, à mon avis, cette partie-là et animer vraiment bien. Je ne sais pas si des personnes seront dédiées à l'animation de ce terrain du côté des services de la Ville. Je pense que oui mais à quel point et est-ce que cela sera suffisant ? Ce sera également l'enjeu.

Concernant la partie sur la sobriété énergétique, il était intéressant d'avoir le tableau avec les économies en termes de consommation et les surcoûts ainsi que les consommations supplémentaires selon les postes et de voir ce que cela donne au niveau financier. Cela est cependant synthétique et nous avons envie d'en savoir beaucoup plus. Notre attente depuis le début de mandat est que si nous voulons contribuer sur ces questions-là, il faut que nous ayons le maximum d'informations. C'est un peu notre ADN politique. La sobriété énergétique n'est pas un terme nouveau dans notre conception mais quelque chose sur lequel nous sommes non seulement sensibilisés mais aussi convaincus et militants depuis longtemps. Nous avons donc des choses à proposer. Pour cela, il faut que nous ayons le maximum d'informations sur l'endroit où les dépenses sont les plus fortes, la façon dont la Ville est organisée en termes de consommation d'énergie pour pouvoir voir ce qui est possible et essayer

de faire des propositions dans ce sens. Par exemple, pour être concret, dans le tableau, est-ce que la baisse en termes de volume de gaz est uniquement liée ou en partie voire pas du tout au réseau de chaleur du centre nautique du Triolo avec l'école ? Est-ce que cela fait partie des endroits où il y a des économies ? Est-ce qu'il y en a d'autres ? Lesquels ? Est-ce que des choses ont été trouvées à certains endroits et peuvent être généralisées ? Il y a peut-être d'autres choses que nous pourrions trouver comme nous ne sommes pas sur des baisses de service public mais bien sur des baisses de dépenses et que l'acceptabilité reste bonne, a priori pour l'instant dans les premiers retours ; si je comprends bien, il n'y a pas eu de plaintes majeures parce que nous avons baissé par-ci et par-là. Peut-être que si. Nous voudrions le savoir. Cela dépend peut-être des situations. En tout cas, si on arrive à trouver des solutions qui sont à la fois bonnes pour l'économie, l'écologie, l'environnement et le climat en même temps, cela sera forcément positif et souhaitable. Je pense que c'est consensuel. Cela fait partie des sujets sur lesquels il faut que le Conseil travaille ensemble. Nous attendons donc cette réunion. Cela a été évoqué en juin. Je sais que le budget 2023 n'est pas pour tout de suite mais cela demande à être réfléchi et préparé pour que cela ne devienne pas des propositions à la hâte et pour que cela soit de la meilleure qualité possible aussi bien pour ce que nous allons proposer de notre côté que pour nous donner les moyens du débat et de l'échange. Je ne sais pas si un calendrier se dessine mais nous souhaitons qu'il se dessine assez vite et que nous ayons une visibilité et un peu de cadre là-dessus pour avoir la qualité et des résultats à la fin. Nous attendons de voir la suite.

Pour le vote, nous allons nous abstenir. Nous allons également demander un vote séparé entre la subvention au CCAS et le budget en lui-même. Nous allons nous abstenir sur le budget supplémentaire pour les mêmes raisons que la fois précédente. Typiquement, il y a toujours la question de la vidéosurveillance sur laquelle nous restons en désaccord. Cela fait partie des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas pour ce budget.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci M. DELECROIX. Je vais laisser la parole à Sylvain ESTAGER. Simplement un mot de méthode : je suis toujours un peu étonné quand on me demande de pouvoir séparer le vote d'une subvention qui suppose que le budget soit adopté. S'il n'y a pas de budget, il n'y a pas de vote de subvention. Bon, c'est tout, nous ferons un vote séparé. Surtout, quand on met le doigt dans cet engrenage, bien entendu tout le monde est d'accord pour augmenter les moyens du CCAS mais si l'on gratte bien dans les autres dépenses que nous avons rajoutées au budget supplémentaire, si on ne rajoutait pas par exemple des crédits qui sont plus ou moins liés au personnel et à l'augmentation du point d'indice, cela veut dire que nous ne pourrions pas payer les salariés à la fin du mois de décembre et qu'ils devraient s'adresser au CCAS. Il y a comme une petite contradiction que je mets sur le compte de vos jeunesses respectives. Mais, ne vous inquiétez pas, vous pourrez vous abstenir sur le budget qui permet de voter ensuite une subvention que vous allez voter.

Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a plusieurs choses. Je vais répondre tout d'abord à Mme BARISEAU. Il n'y a pas lieu de répondre plus que cela. Je crois que nous sommes d'accord sur le constat avec tout de même une clé de lecture un peu différente : vous avez utilisé l'expression de petit bas de laine ; ce n'est pas ça, c'est une phase de temporisation. Nous sommes sur une phase de temporisation sachant que la construction budgétaire ne peut pas être appréhendée sur une année unique. On ne peut pas faire une photographie et se dire en 2022 les finances sont dans tel état. Les finances sont sur une séquence que l'on peut effectivement photographier et en tirer les conclusions qui sont les vôtres mais nous, nous sommes déjà dans la projection de ce qui se fera en 2023. C'est sur le même principe que nous savons que le plan de charge en investissement est extrêmement lourd et nous ne pouvions pas, du fait de la réalisation de ce plan de charge, du fait du contexte, du fait de l'inflation, déployer par exemple un investissement massif en 2022 simplement parce que nous savions que les surcoûts auraient été très conséquents, indépendamment même de la question du plan de charge pour nos services, pour la capacité des entreprises à assumer les choses même si aujourd'hui cela va mieux. L'exemple que vous connaissez bien sur lequel nous travaillons aujourd'hui avec la Région et l'État, c'est celui de la Rose des vents où le seul surcoût à 3,6 millions est aujourd'hui en débat pour savoir qui prend quoi en charge. Est-ce que l'on est bien sur 1,2 million pour chacun ? Nous avons eu une réponse de la Région à 900 000 €. L'État est plus flou en disant qu'il est sur la même somme peut-être mais en tout cas pas sur un exercice, pas sur 2023 ; il faudra peut-être lisser. Si nous avions eu cette réponse sur chaque investissement massif qui aurait pu être engagé en 2023 pour éviter d'avoir ce que vous appelez des petits bas de laine ou des marges conséquentes, nous serions dans une difficulté majeure aujourd'hui parce que nous nous serions engagés sur des sommes sans avoir de visibilité sur leur arrivée finale. Dans tous les marchés, vous avez des clauses de révision qui sont conséquentes qui peuvent être activées ; nous le verrons tout à l'heure avec le marché de l'impression de *La Tribune*, c'est un exemple parmi d'autres.

Donc, aujourd'hui, je ne conteste pas que les finances soient saines – c'est plutôt quelque chose dont nous pouvons être fiers – mais nous sommes sur un point d'équilibre qui est compliqué à tenir ne serait-ce que par l'importance des services publics, par l'importance des investissements réalisés, des programmes sur lesquels nous sommes engagés. Nous pouvons très vite basculer dans une insécurité financière du fait des incertitudes conjoncturelles qui s'imposent au structurel. Nous le verrons. Je serai finalement content de vous donner pleinement raison et de dire quand nous allons présenter le budget 2023 que nous avons tellement de marges que nous allons pouvoir dépenser davantage, embaucher encore plus et déployer davantage de politiques publiques. Si je peux vous présenter cela dans quelques mois et vous donner raison, j'en serai ravi mais je pense que la situation sera un petit peu plus compliquée.

M. DELECROIX, il y a deux choses. Nous ne nous sommes pas accordés pour les deux sujets que vous vouliez voir traités. Nous les avons traités. Sur le terrain du Pont-de-Bois, il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons eu – je pense que vous le

reconnaissez – une transparence totale sur la démarche, sur les coûts qui ont été annoncés, sur les négociations avec la MEL. Aujourd'hui, ça y est, c'est conclu. La démarche participative qui associe un maximum d'acteurs du territoire est engagée depuis de très nombreuses années. Évidemment, nous allons encore la valoriser, nous allons encore l'amplifier avec une différence majeure : c'est que nous ne sommes pas sur un projet qui nous permettrait d'aller voir la MEL pour acquérir ce fameux terrain. Aujourd'hui, nous l'avons ; c'est à nous. Aujourd'hui, nous avons la volonté, les moyens d'investir, le terrain qui est à disposition. Donc, maintenant, nous pouvons faire. Attention à quelque chose : je ne veux pas vendre du rêve. Nous avons commencé à travailler avec tous les partenaires. La maison de quartier Jacques-Brel fait un travail formidable avec toute une série d'acteurs. C'est à la fois de l'éducation populaire, c'est à la fois du social, de l'animation du territoire. C'est un acteur majeur qui a piloté cela. Vous avez le Centre Social du Centre-Ville qui a toute une série de propositions à nous faire dans cet esprit-là. Vous les connaissez. Nous avons les associations étudiantes qui ont participé avec aujourd'hui notamment les Kapseurs, l'AFEV. Tout ce monde étudiant qui se mobilise est un véritable levier. Il participe avec parfois une volatilité un peu plus conséquente puisque le monde étudiant, par définition, a tendance à tourner mais il y a une permanence de la présence de ces structures qui font partie des acteurs. Vous rajoutez à cela les écoles, de la maternelle au lycée. Vous rajoutez à cela les associations comme Incroyables comestibles, comme les Jardins du Grand Cerf, comme le Poteau rose, comme celles avec qui nous avons pu échanger au moment de la Foire aux assos qui cherchent des terrains pour s'inscrire et il ne s'agit pas forcément d'associations du quartier. Nous avons des bénévoles, des gens qui ont envie de s'investir, qui se sont investis sur la maison des aînés. Il y en a qui se sont investis au travers des CPN (Connaître et protéger la nature) sur d'autres territoires de la Ville. Nous allons pouvoir avoir une mobilisation massive d'acteurs avec une commande politique très claire : c'est co-construit. Il y a un cadrage que je vous ai présenté, il s'agit du travail qui avait été proposé il y a un an et demi par les équipes de Samuel DRUON : l'éducation à l'environnement. Je rappelle que l'éducation à l'environnement, ce n'est pas l'éducation scolaire à l'environnement, c'est l'éducation au sens large, au sens populaire. On touche aussi bien la Maison des aînés que le scolaire. Ce sont eux qui vont animer cela. Nous allons le faire en régie, avec nos moyens, parce que nous avons des experts, parce que nous avons des élus qui sont très engagés sur la chose, toute une série de services qui sont mobilisés là-dessus. La démarche qui existe, vous la rattrapez peut-être en cours mais elle n'a pas été créée *ex nihilo* en 2022. Elle existe depuis des années. Seulement, pour la concrétiser, il fallait être capable d'intervenir sur ce terrain et nous ne pouvions pas le faire tant que nous n'avions pas la main sur celui-ci. Aujourd'hui, nous l'avons. Ne le prenez pas mal mais vous enfoncez un peu des portes ouvertes : évidemment, nous sommes sur une démarche co-construite et nous allons déployer. Tant mieux si cela vous convient car c'est ce que nous faisons depuis des années notamment sur ce secteur.

S'agissant de la sobriété énergétique, ce n'est pas la peine de préciser que cela faisait partie de vos cœurs de mobilisation politique. Cela tombe bien, cela fait partie des nôtres aussi, comme vous le savez, depuis plus de 15 ans. Il n'y a pas de problème

pour faire de cette question de la sobriété énergétique un des axes principaux du groupe de travail. Nous allons pouvoir décliner tout cela. Toutefois, attention à la temporalité quand vous dites que nous vous l'avons annoncé en juin et que cela ne va peut-être pas assez vite. J'aimerais bien avoir des retours plus rapides parfois mais pour savoir si notre politique a fonctionné, il faut constater l'usage. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore les factures du mois d'octobre. Nous verrons. Nous avons les consommations mais nous compilons et nous travaillons. La construction d'un budget, cela se fait forcément avec une part d'urgence. Il ne s'agit pas de travailler à la dernière minute mais de travailler sur de la matière. Aujourd'hui, ce que vous avez eu comme document, c'est une synthèse très limitée d'un document beaucoup plus conséquent et nous vous présenterons le détail bâtiment par bâtiment, usager par usager, avec un plan qui a été validé par les élus : ici on a chauffé à 15°, là on a chauffé à 17, là on a chauffé à 19, là nous n'avons pas chauffé. Cela ne s'est pas trop mal passé. Vous m'avez vu réagir lorsque vous disiez que nous n'avons pas eu trop de griefs exprimés. Si, si, nous en avons eu mais nous avons réagi rapidement parce que nous travaillons au quotidien. Quand, à un moment, on nous a dit dans les crèches il commence à faire froid, cela pose un problème, le lendemain, la commande était passée. Dans les crèches, nous n'allons pas demander aux parents de mettre davantage de bodys et de pulls aux bébés et les emmitoufler. Nous n'allons pas les emmailloter. Non, dans les crèches, on chauffe. Dans les piscines, nous avons diminué degré par degré et nous avons constaté. J'y suis allé une paire de fois. Je peux vous dire, aujourd'hui, que quand vous allez nager à Babylone, il faut 200 m pour se chauffer et après vous n'avez pas trop chaud. Vous nagez bien. Je n'arrivais pas à nager dans les piscines de Villeneuve d'Ascq ; elles étaient trop chauffées pour moi. J'étais habitué aux piscines lilloises. Là, on nage vite pour se réchauffer. Aujourd'hui, à Babylone, c'est sportif. Ça fonctionne. Nous avons ajusté car le but n'est pas de faire des économies et de constater que les gens ne fréquentent plus. Quand je vous parlais de préservation du service public, c'est ça. Nous l'avons eu bâtiment par bâtiment, usager par usager. Il y a encore toute une série de choses qui sont à discuter parce qu'il y a aussi des tensions. Nous sommes allés sur le terrain sportif et il y a des clubs qui nous ont dit attention, nous avons vu surgir des agents de la Ville pour nous dire il est 22 h 05 et vous n'avez pas libéré. Il fallait libérer à 22 heures mais nous avons l'habitude de rester une demi-heure – 45 minutes après. Nous avons discuté. Il y a des tensions. Cela se comprend. Il s'agit néanmoins d'un travail extrêmement fin. Nous passons un temps fou sur le terrain. Farid OUKAID est allé faire la tournée des équipements avec les régisseurs pour expliquer pourquoi nous demandions de partir, pourquoi on ne chauffait plus, pourquoi à un moment on coupait. Nous avons mis des alarmes. Quand on a mis les alarmes, tout à coup, des usagers nous ont dit on est bousculés par une alarme dont le volume sonore est plus que violent, qu'est-ce que vous nous faites ? Il a fallu l'expliquer car cela n'est pas évident. On ne peut pas dire que nous n'avons pas communiqué dans *La Tribune*, dans la presse. Nous en avons parlé en Conseil municipal. Cependant, quand l'utilisateur n'a pas eu l'information... Et puis, il y a l'utilisateur sympathique qui va vous dire on travaille en confiance depuis des années, allez un quart d'heure-20 minutes de plus. Nous travaillons finement là-dessus.

Nous aurons ces éléments à vous présenter fluide par fluide. Dans le tableau, nous n'avons pas mis l'eau, nous n'avons pas mis les fluides liés au carburant et au parc de véhicules. Nous vous les présenterons. Nous avons synthétisé ici sur les premiers effets efficaces.

Pour répondre à la question du réseau de chaleur, ce sont les équipements du Palacium qui ont été raccordés. Cela pèse à peu près à hauteur de 5 % sur la somme qui a été économisée. Nous avons économisé en gaz mais vous avez vu que la facture du réseau de chaleur monte. Nous n'avons pas la main sur la facture du réseau de chaleur. Aujourd'hui nous sommes en train de négocier avec la MEL sur les clés de révision car le réseau de chaleur n'est pas fait pour nous faire payer davantage. Aujourd'hui, ce n'est plus la Ville qui a la main dessus. Nous pourrions disséquer cela aussi. Nous avons sur ce sujet toute une série d'éléments qui sont lisibles.

Je veux bien que la première réunion du groupe de travail vous permette de montrer ce qui a été réalisé au niveau de la sobriété énergétique. J'attends avec impatience – nous ne les avons pas encore – les premières factures, les premiers relevés comptables qui correspondent à la montée en puissance du chauffage qui a été retardée, comme vous le savez. Nous avons besoin d'avoir l'impact du mois d'octobre pour commencer à avoir une lisibilité plus prononcée. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la compilation totale. Cela va venir. Assurément, au mois de novembre–décembre, nous pourrions travailler avec un minimum de recul. Je ne sais pas si vous avez consulté les organismes de prévision des tendances moyennes des météorologues. Ils vous disent que nous avons un automne anormalement chaud – la Méditerranée était à 22° il y a encore quelques jours – et que pour autant nous serons peut-être sur un hiver qui sera historiquement froid, précisément parce que les températures sont anormalement chaudes et que nous pourrions avoir un aspirateur à coulée polaire d'ici quelques semaines et que nous pourrions nous taper d'un seul coup du -5, du -10°, ce que nous n'avons pas eu depuis des années. Cela serait une catastrophe en termes de biodiversité avec des oiseaux qui n'ont pas migré, des arbres qui commencent à bourgeonner à nouveau. La tendance des différents organismes de météo au niveau européen nous dit préparons-nous à peut-être un hiver avec des froids historiques. Toutefois, nous ne pouvons pas prévoir cela. Est-ce que ce sera une bonne chose ? Est-ce que ce sera une catastrophe ? Nous verrons. En tout cas, même si nous travaillons avec un maximum de méthodes, il y a forcément une part d'urgence à laquelle nous sommes confrontés et cela est impondérable.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. Un mot en complément de ce que Sylvain ESTAGER vient de dire sur les mesures, qu'il a bien expliqué, de gestion des températures dans nos différents équipements. Je pense personnellement que c'est plutôt bien passé. Il est vrai qu'étant originaire d'une ville où il n'y avait pas de piscine et où les gens de mon milieu n'apprenaient pas à nager, je ne vais pas, à mon âge, dans les piscines de Villeneuve d'Ascq. Je ne rencontre donc pas tous les gens qui sont des utilisateurs de nos équipements. Je peux tout de même dire que sur les 50 ou 60 messages que je reçois par jour, je n'en ai pas eu qui portaient sur les économies à réaliser ; enfin, pas eu d'agressif. À l'instant j'étais en train de voir sur mon ordinateur tout en vous écoutant

attentivement que j'avais un message injurieux, impoli, incorrect parce qu'il y a une grève. J'ai répondu à cette citoyenne qui disait qu'on « l'emmerdait » – passez-moi l'expression – que le droit de grève fait partie de nos règles et de nos lois républicaines. C'est comme cela. Cela pose effectivement des problèmes mais la grève est faite aussi pour cela et que les gens ne font pas grève pour le plaisir.

En matière d'équipement, ce que je souhaite tout de même, et là tout le monde est concerné dans la mise en œuvre de ce souhait : nous avons pris des mesures avec des températures par catégorie, par équipement. Dès que nous aurons les premiers chiffres, le problème sera de vérifier qu'elles sont appliquées. Je ne voudrais pas me retrouver dans quelques semaines ou dans une paire de mois, dans la situation de dire 19° ce n'est plus possible, on diminue à 18°. Je pense que nous avons des marges d'économies en gérant bien les températures que nous avons mises, en particulier quand je vois tous les locaux que nous mettons à disposition de toutes les associations. Cela m'a d'ailleurs permis de me rendre compte que nous versons des subventions tout de même assez conséquentes à un certain nombre d'associations, que nous les logeons gratuitement et que, en plus, nous payons les factures de chauffage, d'électricité et de fluides. Il y a donc peut-être là aussi dans l'avenir des ajustements à faire. Peut-être qu'il serait plus simple et plus raisonnable d'augmenter certaines subventions et de laisser l'association gérer aussi son énergie, son éclairage. C'est un autre débat. Cependant, je pense vraiment dans ce domaine et avec toutes les concertations que vous faites – tu as rappelé les tournées d'équipement avec Farid OUKAID et d'autres élus – que nos marges de manœuvre tiennent. Quand un local d'aînés est, par exemple, chauffé à 21°, cela est naturel et légitime. S'il est utilisé quelques heures par semaine ou un ou deux jours, la question que je pose est : est-ce que nous nous assurons bien que les jours où il n'est pas utilisé, nous n'avons pas cette température ? Cela est vrai pour les équipements sportifs. Cela est vrai pour tout, les équipements associatifs en particulier. Je voyais les chiffres pour l'ancien LCR du CRAC où il y a le jeune ensemble harmonique : que cela soit chauffé correctement quand les musiciens sont là, oui, mais est-ce que nous avons la garantie que le chauffage est mis en vigilance et en maintien quand il n'y a pas d'utilisation ? Cela est plus facile pour des bureaux.

Je voudrais dire une dernière chose et je vais m'arrêter là : je tiens à souligner que nous avons rallumé assez vite dans les écoles, mais seulement depuis hier dans les bureaux où travaille le personnel. Et hier, cela ne chauffait pas encore trop ; ça commençait. Il n'y a pas eu de récriminations. Les gens disaient qu'il ne faisait pas chaud mais ils l'ont parfaitement accepté. Je pense que cette stratégie qui a été mise en place par les élus responsables et par l'administration de dialogue, de raison, d'explication, même si nous n'arrivons jamais à toucher tout le monde, a tout de même bien marché par rapport à ce que nous avons pu connaître par ailleurs mais il faut continuer. C'est pour cela que si demain nous subventionnions mieux et nous laissions payer les factures, ce serait peut-être un moyen aussi de sensibiliser davantage les associations à faire des économies d'énergie. C'est une des pistes. Cependant, cela prend du temps. Nous n'allons pas le faire demain matin. Néanmoins, dans les prochaines semaines, les prochains mois, il s'agit de vérifier que les règles que nous avons fixées sont bien observées. C'est là que nous ferons effectivement des

économies pour ne pas en arriver demain à dire que nous n'arrivons pas à payer et donc nous éteignons le chauffage, nous fermons les piscines ou les salles de sport. Si nous faisons des économies sur la base de ce qui a été décidé, sauf catastrophe de glaciation planétaire, nous devrions pouvoir tenir.

Au demeurant, nous aurons tout de même des factures en forte augmentation mais ça, c'est le problème de la discussion budgétaire à venir : comment financera-t-on ? Avec les recettes qui nous sont garanties ? L'actualisation des bases ? La marge que nous pouvons avoir sur les taux ? La marge que nous pouvons avoir aussi sur certains tarifs ? J'ai demandé que l'on regarde car il n'y a pas de raison pour des tarifs de location, de prestations de salles, que nous ne répercutons pas l'inflation, que nous ne récupérons pas tout cela. Autant c'est compliqué lorsqu'il s'agit de restauration ou une tarification comme celle-là, autant quand on loue une salle, on n'est tout de même pas à ça près. Ou si on est à ça près, on ne se loue pas cette salle. Je pense donc que c'est plus aujourd'hui dans la mise en œuvre, donc ce qui suppose vraiment une mobilisation de tous nos services. Nous en parlions encore cet après-midi en comité de direction qui se réunit tous les mardis avec toi Sylvain dans la durée et moi dans les conclusions, il est vrai que c'est dans la mise en œuvre avec une mobilisation et une conviction qu'auront tous nos agents, tous nos élus et un maximum de Villeneuvois que nous pourrions maintenir les services publics, c'est-à-dire que si nous faisons des efforts, si l'on est attentif, si « ce n'est pas Versailles ici » et on se le met bien en tête plutôt que de devoir, à un moment donné, prendre des mesures beaucoup plus brutales.

Je sépare donc le vote sur le CCAS. Le vote sur le BS : ceux qui sont contre le manifestent en levant la main. Ceux qui s'abstiennent le manifestent en levant la main. La nouvelle alliance ? Non, quand même pas. On ne va pas être méchant à ce point-là tout de même, ni pour les uns ni pour les autres. Encore que cela pourrait être pire. Mais enfin, c'est un autre débat. Qui vote pour le manifeste en levant la main. En votant pour, on pourra chauffer nos bâtiments et payer nos personnels.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes ACCES et Naturellement Villeneuve d'Ascq).

Gérard CAUDRON, Maire

Le vote sur la subvention au CCAS. Là aussi en disant que nous suivons mais il faudrait aussi qu'entre nous, nous regardions de plus près car une partie de ces subventions que nous versons sont liées au désengagement d'autres financeurs. Quand cela est lié au fait de répondre à la misère, aux besoins des gens qui en ont véritablement besoin, j'ai toujours dit que lorsque quelqu'un a besoin de manger, nous ne ferons jamais les comptes, nous versons mais une bonne partie de ces subventions au CCAS sont liées à des désengagements. Valérie QUESNE va en dire un mot.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Oui. Nous en parlions avec le directeur du CCAS. C'est souvent une perfusion de la Ville à hauteur de 400 000 € aujourd'hui pour permettre à l'EHPAD de fonctionner ainsi qu'aux services d'aide à domicile. Quand on parle de politique du maintien à domicile,

si nous ne mettons pas la main à la poche, c'est terminé, on pourra parler de maltraitance. La construction des financements SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) est structurelle, ce qui veut dire que tous les ans, nous allons creuser le déficit et tous les ans nous allons devoir abonder de manière de plus en plus forte. Aujourd'hui, le budget du CCAS va monter à 13 % en plus notamment par ces suppléments de subventions nécessaires au bon fonctionnement de ses structures et pour faire face au désengagement du Département particulièrement.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est vraiment ce sur quoi je voulais insister. Tu as bien fait de le préciser. Nous, dans le cadre de nos compétences de soutien à nos populations et de ceux en difficulté, nous payons sans discuter. Quand c'est parce que d'autres diminuent leurs prestations... Nous le verrons dans le débat sur les jeunes en difficulté, quand des décisions ont été prises de couper les vivres à la sortie de l'adolescence et de les retrouver dans les rues et sur les trottoirs de la ville de Lille. Là, il y a vraiment un débat politique que je ne voudrais pas politicien. Le problème, c'est que dans les politiques d'accompagnement ou de maintien à domicile, en particulier dans le vieillissement, si nous n'y mettons pas les moyens et si certains partenaires décident ou lancent des actions et que les financements ne suivent pas, à un moment donné, nous ne pouvons plus et cela n'est pas normal. Il ne s'agit pas d'échapper à nos responsabilités dans la crise. Les communes prennent leur part dans la crise pour aider leurs concitoyens. Tout cela, nous le faisons avec la restauration scolaire, les déficits que cela induit, avec même l'EHPAD dans nos politiques proprement dites mais nous ne pouvons pas accepter sans dire mot des accroissements de nos participations liées au décroissement d'autres participations.

Sur le CCAS, je mets au vote. Qui est d'avis d'adopter la subvention le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

Les subventions complémentaires au CCAS sont adoptées à l'unanimité.

III. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit, pour le coup, d'une délibération extrêmement technique. Il s'agit d'adopter un nouveau cadre comptable. La loi nous oblige à mettre en œuvre la nomenclature M. 57 au 1^{er} janvier 2024. Nous anticipons ici d'un an cette obligation comptable. Il s'agit d'un nouveau cadre comptable qui est présenté dans la délibération. Je vais me limiter aux quatre thématiques essentielles qui peuvent être retirées de cette réforme.

La première évolution, c'est la mise en place d'un compte financier unique, le CAFU, qui, en gros, va remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Vous connaissez les deux documents qui sont présentés en Conseil municipal. Là, vous aurez un compte financier unique pour simplifier les choses, les rendre plus lisibles.

Deuxième évolution signifiante, l'amortissement pour les nouveaux flux entrants uniquement sera calculé en intégrant la période envisagée d'utilisation de ces équipements.

Troisième élément : des mouvements de crédits qui seront possibles à hauteur de 7,5 % des dépenses d'une section. Il s'agit d'un pouvoir qui sera délégué au Maire. Cela permettra également d'être plus efficace, d'avoir plus de capacité de réaction.

De plus, nous aurons d'un point de vue très formel à apurer le compte 1 069 qui sera versé sur le 1 068. Il s'agit d'un compte qui avait été créé au moment où la comptabilité M14 avait été mise en place. Il s'agissait de ne pas impacter avec des charges trop conséquentes lors de la mise en place en 97-98 de cette comptabilité M14, d'avoir une réserve pour lisser les nouvelles charges à affecter. Là, nous avons un compte sur lequel nous allons intégrer les choses sur un autre compte. Il s'agit d'un glissement de crédits. Il ne s'agit pas d'une somme qui tombe comme cela du ciel. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire sur une délibération qui, je pense, ne va pas déchaîner les passions sur l'intérêt qu'elle va produire.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Elle est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Si tu le veux bien, Sylvain, Maryvonne GIRARD passera après toi. Puisque tu as encore des délibérations – la 6, la 7, la 8 et la 9 –, autant que tu continues.

VI. AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ RELATIF AU RAPPORT SUR L'ACTUALISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION ET DE COOPERATION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES 2022-2026

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

J'enchaîne sur des délibérations qui sont toutes très formelles. La MEL développe depuis 2015 un service et une politique de mutualisation. Vous comprenez l'idée : il s'agit d'optimiser les coûts, de coordonner et harmoniser les dispositifs à l'échelle du territoire métropolitain. Vous avez ici une liste de dispositifs. Sur les 18 qui sont proposés et qui nous intéressent, nous faisons partie des 50 % des Villes qui adhèrent à plus de cinq d'entre eux. Attention, l'inscription dans un dispositif ne veut pas dire que nous allons l'activer. Nous l'activons uniquement si cela est rentable pour la Ville, si nous considérons que nous avons plus à gagner qu'à perdre à aller dans ces dispositifs. Ceux qui ont été proposés ici dans la continuité de ce qui existait, c'est d'aller sur des dispositifs d'achat avec une centrale d'achat métropolitaine qui peut

permettre en théorie d'avoir jusqu'à 20 % d'économie sur des groupements d'achat. Évidemment, nous restons aussi dans le cadre de ce qui existe déjà avec le pilotage et le partenariat avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) que nous utilisons régulièrement. Nous irons plus spécifiquement sur les questions de sécurité informatique, d'achat en matière de prestations mais aussi sur la maintenance du système de vidéoprotection.

Il y a un deuxième dispositif sur lequel nous nous sommes inscrits et qui, pour le coup, va nous permettre d'économiser, nous pensons, quasiment l'équivalent d'un poste à temps plein : c'est la valorisation des C2E, les certificats d'économie d'énergie. Nous le faisons en interne à une époque et il est plus rentable de le faire via le dispositif métropolitain aujourd'hui et de missionner les agents municipaux sur d'autres fonctions, notamment l'optimisation de la sobriété énergétique.

Nous irons sur une série de guichets numériques sur les questions d'urbanisme, d'archives ainsi que sur les dispositifs de lutte contre la non-décence de l'habitat, sur une série de réseaux, sur les ressources disponibles, sur des SIG (Système d'information géographique). Il y a un potentiel, et je le répète : la Ville y va uniquement si nous sommes convaincus que nous ferons de véritables économies. L'expérience montre que quand l'État nous dit en mutualisant et en passant sur des services reconcentrés au niveau de la MEL vous allez faire des économies formidables qui justifieront de vous baisser les dotations, cela ne marche pas comme cela en réalité. Il y a beaucoup de mythes ou d'illusions sur la mutualisation. Cela fonctionne ponctuellement mais ce n'est pas une règle universelle et il est important de pouvoir conserver aussi la main sur des dispositifs ; nous avons toute une série de domaines qui nous permettent de l'illustrer au quotidien.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ou des remarques là-dessus ? Mme SEGARD, allez-y.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, l'intérêt du schéma de mutualisation et de coopération de la MEL avec ses communes membres ne fait aucun doute et nous voterons pour cette délibération. Le rapport et la délibération le rappellent, ce schéma permet notamment aux communes de bénéficier d'une expertise dont elles n'ont pas forcément les moyens de se doter, d'optimiser les dépenses publiques et de faire des économies – un point non négligeable par les temps qui courent – et favorise la déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines au niveau communal.

Le rapport lui-même suscite de nombreuses remarques particulièrement du fait de ses manques par exemple dans sa partie consacrée à la transition écologique, aux espaces naturels et à l'agriculture. Nous allons toutefois réserver nos remarques et contributions à l'assemblée métropolitaine. Cependant, nous aimerions tout de même savoir quelle proposition la Ville de Villeneuve d'Ascq a éventuellement formulée dans le cadre de l'élaboration de ce schéma puisque plusieurs conférences territoriales des Maires ont été organisées à l'ordre du jour desquelles l'élaboration de ce schéma était inscrite. Par exemple, il aurait été pertinent de défendre l'accompagnement des

communes par la MEL dans l'élaboration de leur plan de circulation qui est un outil central de la mise en œuvre du plan de mobilité métropolitain mais aussi de réclamer l'accompagnement des communes en faveur d'une restauration collective favorisant le local et le bio. Il s'agissait d'une proposition qui était inscrite dans les projets à l'étude pour la période 2021–2026 qui n'apparaît plus dans le présent rapport.

Ce soir, nous tenons surtout à rappeler que dans la logique de coopération avec la MEL qui fonde ce schéma, il est urgent que la Ville de Villeneuve d'Ascq accélère en matière de déclinaison opérationnelle des politiques métropolitaines. Je ne donnerai toutefois qu'un exemple emblématique car profondément transversal : celui du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en février 2021. La MEL met à disposition des communes un référentiel d'actions climat air énergie pouvant être mis en œuvre par les communes parmi lesquelles la réalisation d'un état des lieux climat air énergie sur le territoire communal qui est, en fait, un préalable indispensable à une politique précise, ambitieuse, pilotable et évaluable. À ce jour, cet état des lieux n'a, à notre connaissance, pas été réalisé à Villeneuve d'Ascq et les politiques municipales sont très loin de décliner les 43 catégories de mesures concrètes qui forment ce référentiel dans des domaines aussi variés que les modes de déplacement actif, la réduction de l'impact carbone des mobilités de l'administration communale, la réduction des déchets, les opérations d'aménagement ou encore la production d'énergies renouvelables. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Nous vous invitons donc à vous saisir de ce référentiel qui est très intéressant par ailleurs pour que les politiques métropolitaines que vous avez votées et que vous continuez de voter – en tout cas pour les membres de la majorité qui siègent à la MEL – ne restent plus des déclarations d'intention en souffrance et surtout pour que la Ville se mette en conformité avec ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne répondrai pas à Mme SEGARD mais vous savez ce que je pense d'une stratégie qui consiste à la MEL à refaire les débats communaux et à la commune à refaire les débats de la MEL. C'est votre stratégie. Nous avons cela à chaque Conseil de la MEL et à chaque Conseil d'ici.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas à un vieux singe que l'on apprend à faire des grimaces. Je sais bien que Sandrine ROUSSEAU vous donne des leçons mais tout de même. Je sais que c'est le moyen de faire parler de soi mais ce n'est pas notre conception du rôle d'un élu local et en particulier dans cette Métropole. Je peux vous dire que j'étais cet après-midi à un comité pour examiner, discuter, arbitrer tous les travaux qui se font sur le Nord de la ville : rue Jean-Jaurès, récréation au niveau de la branche de Croix d'un flux d'eau

entre la Marque et la Planche Epinoy, réfection de la rue Jean-Jaurès. Il s'agit d'un travail que nous faisons avec la MEL et en parfait partenariat entre nos services et nos élus. Maintenant, il y a toujours matière à dire on préférerait autre chose ou on votera autre chose. Nous ne jouons pas dans la même cour, Mme SEGARD. Et je préfère jouer dans ma cour que dans la vôtre. C'est donc voté, si j'ai bien compris, par tout le monde. C'est bien comme cela.

VII. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS PUBLICS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Trois marchés techniques ici : l'impression de *La Tribune*, la détection de réseaux (déclarations afférentes à ces détections de réseaux) et les marchés de carburant. C'est passé en CAO (commission d'appel d'offres). Il y a eu un avis unanime sur ces trois marchés. Je ne vais pas détailler davantage la chose.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. RÉNOVATION DES COUVERTURES ET DES ÉTANCHÉITÉS – DÉLIBÉRATION PROGRAMME

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Cela fait partie des délibérations programmes qui reviennent régulièrement. Vous avez trois équipements municipaux qui vont voir leur toiture renouvelée, refaite, isolée et étanchéifiée pour un montant total de 1 million d'euros sur trois postes de dépenses qui sont présentés ici.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. INDEMNISATION DE L'IMPRIMERIE LEONCE DEPREZ DANS LE CADRE DU MARCHÉ D'IMPRESSION DU JOURNAL LA TRIBUNE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est l'une des illustrations des effets de l'inflation avec des entreprises qui activent la clause liée à l'imprévisibilité de l'évolution d'un marché. Il s'agit ici de rallonger à hauteur de 6 % à peu près, d'indemniser l'imprimerie avec laquelle nous travaillons pour *La Tribune*. Cela représente une somme de 24 000 € pour l'accompagner dans

la prise en charge des surcoûts liés à l'explosion des coûts d'impression. Cela a été négocié avec eux et évidemment nous le faisons après avoir étudié la chose au plus serré.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci M. le Maire. Deux subventions : une pour la CLCV (Consommation, logement, cadre de vie) pour un montant de 1 000 € et la deuxième pour l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville), comme tous les ans – c'est un contrat de ville – pour une somme de 4 000 €. Je rappelle que c'est pour le projet Kapseurs et les Kolocs. Je rappelle aussi qu'ils ont deux appartements. Ils sont huit étudiants à se partager les deux appartements prêtés par les 3F. Un troisième appartement serait en discussion mais avec LMH. Je rappelle aussi qu'ils sont installés, comme l'a dit Sylvain ESTAGER tout à l'heure, en plein milieu du Pont-de-Bois et sont un excellent partenaire avec la maison Jacques-Brel pour tout ce que nous faisons sur le quartier.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Des questions sur cette délibération ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. ADHÉSION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS (RFVAA)

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Il est demandé à l'assemblée d'acter le principe de l'adhésion au réseau francophone des Villes amies des aînés pour un montant de 1 000 € en cotisation par an, d'autoriser le Maire à signer et respecter la charte ainsi que les valeurs de l'association qui sont annexées et d'y désigner un représentant, en l'occurrence moi-même.

C'est quoi en deux mots ? Vous avez tout le détail dans le corps de la délibération et dans la charte. Deux cent vingt-six Villes ont déjà rejoint ce réseau international francophone. Cette adhésion va nous permettre d'échanger, de partager entre collectivités sur des innovations dans le cadre de journées d'études, de séjours avec nos pays limitrophes sur des développements de politiques et d'expérimentations

innovantes, sur tout ce qui tourne autour du vieillissement démographique. Dans un premier temps, il va nous être demandé de produire un diagnostic et ensuite de travailler sur huit thématiques : le bâtiment, l'information et la communication, la culture, le lien social, l'habitat, le transport et les mobilités, la participation citoyenne et l'emploi ainsi que l'autonomie, service et soins. Il faudra participer à la vie du réseau, c'est-à-dire que chaque année il faudra rendre un petit peu compte des actions que nous avons réalisées tout au long de l'année. Il s'agit d'une première étape. La deuxième, ce sera la démarche de labellisation qui va durer six ans mais il faut d'abord que nous adhérions. L'année prochaine, nous allons rentrer dans ce processus qui est en gros une démarche qualité sur toutes nos politiques en direction de nos aînés.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE POUR L'ANNÉE 2022 – SÉJOURS DE VACANCES

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Il s'agit en réalité de l'année 2021 puisqu'il s'agit d'un rattrapage de la subvention destinée à l'Enfance d'Ascq qui a tout de même organisé, malgré les contraintes liées au Covid, un séjour auquel ont participé 60 Villeneuvois. Ils nous ont donc sollicités afin que nous puissions faire un rattrapage de cette subvention de 4 600 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. SIXIÈME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Sylvain ESTAGER en a parlé tout à l'heure dans sa brillante présentation du BS. Il s'agit des subventions complémentaires ou ce que nous appelons les avances de subventions destinées aux clubs qui doivent faire face à des dépenses importantes en

début de saison sportive. Nous avons l'ESBVA pour un montant de 100 000 €, le HBCV pour un montant de 40 000 € et le Stade villeneuvois Lille Métropole (ex-LM RCV) pour un montant de 25 000 €. En rappelant, bien évidemment, que ces sommes seront déduites du prochain BP.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, des oppositions ? Pas de question, ni opposition, ni abstention ? Adoptée. Excusez-moi.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est juste une petite question. Pourquoi ne dit-on pas avances de subventions plutôt que subventions complémentaires ? C'est complémentaire au premier versement sur l'année civile ; c'est peut-être pour cela.

Gérard CAUDRON, Maire

On ne peut pas voter une avance sur subvention. Par définition, on ne vote pas une avance sur l'année suivante. Cela est interdit. C'est donc une subvention. Depuis le début, c'est comme cela et d'un commun accord, elle est retirée de la subvention que nous aurions pu ou que nous aurions dû leur verser l'année suivante. C'est le terme. Sinon, si vous faites comme cela, il n'y aura pas de subvention. Il est vrai que nous ne pouvons pas voter une subvention par avance. Nous ne pouvons pas voter sur l'année suivante alors que le budget de l'année suivante n'est pas voté. Moi aussi, les termes me choquent... Enfin, j'aurais préféré quelque chose de plus clair. Cependant, nous faisons cela depuis que nous faisons des avances de subventions pour permettre justement, compte tenu qu'il y a un décalage entre l'annualité du budget et les saisons, de préfinancer la saison suivante.

M. MOLLE.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Cela n'a rien à voir mais une toute petite remarque puisque nous parlons de sport. Il est agréable d'entendre tôt le matin sur TF1 que les essais de l'équipe de France de rugby ont été marqués par deux filles qui ont commencé à Villeneuve d'Ascq. Cela fait bien plaisir et ce n'est pas Laura DI MUZIO qui l'a dit mais le commentateur qui a parlé de Villeneuve d'Ascq et des essais marqués dans ce très beau match contre les Néo-zélandaises par deux joueuses formées à Villeneuve d'Ascq. Cela me semblait méritoire d'être signalé.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais si vous me permettez d'ajouter quelque chose de beaucoup moins gai, nous avons aussi appris, avec beaucoup d'émotion, le décès à Villeneuve d'Ascq dans l'équipe de rugby de Marcq d'un jeune en cours de compétition. Un jeune comme cela, un sportif, j'imagine la famille, les amis, les copains. C'est dramatique. Cela m'a pris, m'a tordu le ventre quand j'ai entendu cela. Je voulais évoquer cela ici en Conseil pour que chacun dans ce club, dans sa famille et ailleurs sache bien et apprenne d'une

manière ou d'une autre – mais ce n'est pas l'objet – que nous pensons à lui, que nous pensons à eux.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. SEPTIÈME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – AIDE À L'EMPLOI SPORTIF

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Juste pour compléter les propos de Jean-Michel MOLLE : samedi, il y a la finale de la Coupe du monde de rugby féminin et si vous voulez entendre la douce voix de la présidente du club Laura DI MUZIO, vous vous levez pour malheureusement pas encourager l'équipe de France mais regarder Nouvelle-Zélande–Angleterre.

Il s'agit de la délibération qui concerne l'enveloppe dédiée à l'aide à l'emploi sportif. Je ne reviens pas sur le détail de cette aide. Vous savez tous que cela permet d'exonérer d'une partie des charges patronales les clubs qui ont des salariés au sein de leur association. Vous avez le tableau qui est joint à la délibération pour un montant total de 14 668 €. Il y a le montant pour chaque club.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de verser le solde de deux subventions : une pour Louise-Michel et une pour Résidence plus. Il s'agit d'un solde 47 116 € sur une subvention initiale de 86 116 € pour Louise-Michel et de 54 750 € sur une subvention complète de 92 200 € pour Résidence plus.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée. Merci

Chantal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Comme vous le savez, chaque année nous soutenons les organisations syndicales présentes sur le territoire afin qu'elles puissent mener des actions en faveur des salariés qui travaillent sur notre territoire. Nous leur versons depuis de nombreuses années maintenant 5 300 € chacune. Cette année, nous avons uniquement cinq organisations plutôt que six, Force ouvrière n'ayant pas répondu à nos appels répétés. Je vous propose donc de voter cette subvention pour un montant total de 26 500 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Si je puis me permettre de rajouter un mot sur l'historique de ces subventions qui nous ont valu à certaines époques des débats homériques en son sein. C'était l'époque où la question d'une Bourse du travail à Villeneuve d'Ascq s'est posée. Nous avons eu une concertation, parce que nous en avons toujours eu avec tous les partenaires, avec les organisations syndicales qui ont préféré choisir elles-mêmes leur lieu et les conditions de leur local moyennant une subvention qui ne varie pas en fonction du coût. Elles font le choix d'avoir un local plus ou moins coûteux et nous contribuons à cela. Ce n'était à l'époque pas pour financer des actions mais pour financer le rôle des organisations syndicales, qui dans des villes plus classiques était rendu par des locaux municipaux comme des Bourses du travail.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. ADHÉSION A L'ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE LE GRAND-ANGLE (AFUL)

Gérard CAUDRON, Maire

Cela n'a rien à voir avec notre Grand-Angle ?

Vincent BALENT, Adjoint au Maire

Non, non.

Gérard CAUDRON, Maire

Alors dis-nous ce que c'est.

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

C'est dans le cadre de l'implantation d'un transfo électrique nécessaire dans le cadre du projet centre social et de la résidence étudiante qui est en cours de construction sur le site de l'ancien centre social. Il y a la nécessité d'implanter un transformateur électrique qui sera commun à la résidence et à l'usage du quartier. Pour gérer cet équipement, il est proposé d'adhérer à cette association foncière urbaine libre, de vous permettre de signer l'adhésion à cette association et de nommer deux représentants pour la Ville qui seront Lahanissa MADI en tant que titulaire et Sébastien COSTEUR en tant que suppléant.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci Vincent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII.MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) N°VA_DEL2018_86 DU 29 MAI 2018

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Petite précision : toutes les délibérations qui vont suivre, dont celle-là, ont été vues en commission, en comité technique et en CHSCT. Celle-ci est assez classique. Il faut régulièrement intégrer de nouveaux cadres d'emplois qui deviennent bénéficiaires du RIFSEEP. Ce nouveau cadre d'emploi a été créé en 2022. Il concerne des pédicures-podologues, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, des techniciens de laboratoire, des manipulateurs d'électroradiologie médicale, des préparateurs en pharmacie hospitalière, des diététiciens territoriaux et leur classement en catégorie A. Vous me direz que nous n'avons pas tout cela mais nous avons un poste de diététicien. Pour qu'il continue de pouvoir bénéficier du RIFSEEP, nous devons voter l'intégration de ce nouveau cadre d'emplois et fixer la date d'effet de la présente délibération au 1^{er} décembre 2022.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Dois-je m'étendre sur ce tableau et sur cette délibération qui est coutumière à chaque Conseil municipal ? Non ?

Gérard CAUDRON, Maire

Avec des créations de postes nécessaires quand il y a des postes vacants et que nous devons faire des jurys de recrutement pour pouvoir avoir un panel suffisamment large. Pour un poste à pourvoir, nous sommes tenus et obligés de créer plusieurs catégories que nous supprimons une fois que le recrutement est fait.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

C'est très bien, M. le Maire. Parfait.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Si j'explique cela, c'est parce que ce n'est pas si simple à comprendre et il m'a fallu moi-même du temps pour comprendre la complexité. Il faut tout de même le savoir à un moment donné. Ce sera mon seul coup de gueule de la soirée : j'ai connu l'avant décentralisation, les lois de décentralisation de Gaston DEFFERRE et de François MITTERRAND et il y a des moments, je regrette, vu la manière dont elles sont maintenant complètement bridées, le système d'avant où au moins nous pouvions discuter. Là, on nous laisse prendre des décisions et après sur n'importe quoi – et tous les élus de toutes les étiquettes politiques pourront vous le dire – il y a des dizaines de personnes comme cela qui sont là à éplucher la virgule, le point, le mot. Je le disais tout à l'heure par rapport aux subventions mais nous avons cela sur toutes les délibérations. C'est tout de même un recul depuis, disons, cinq ans – il faut dire les choses comme elles sont – tout à fait insupportable. Nous avons de plus en plus d'obligations, de plus en plus de difficultés pour trouver les meilleurs ou les moins pires solutions et on nous épluche. C'est tout. Nous faisons avec mais tout de même...

XIX. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit d'une nouveauté.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

C'est une nouveauté. Nous en avons déjà fait passer quelques-uns. Cela fait suite à la loi de transformation de la fonction publique territoriale d'août 2019. Ces contrats de projet ne sont pas des emplois permanents. Ils peuvent être d'une durée d'un an, de trois ans et renouvelables encore trois ans. Celui-ci sera sans doute dans une projection dans l'avenir de six ans. Il fait malheureusement suite à la disparition d'une belle institution des années 80 à Villeneuve d'Ascq, à savoir l'association BAVAR. C'était Mme MANCHE qui continuait de porter cette association à bout de bras et depuis son décès, il est impossible de trouver dans le conseil d'administration ni président ni trésorier. Pour maintenir ce qui reste une fierté, c'est-à-dire ce réseau de bibliothèques, son liaisonnement avec la médiathèque, et continuer la dynamisation des bibliothèques associatives, il est proposé de créer ce contrat de projet pour un emploi non permanent pendant six ans en liaison avec Mme BROCHARD et la médiathèque sur une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 dans le grade d'assistant de conservation principal de première classe. Cela ne coûtera finalement rien à la Ville puisque ce salaire sera compensé par la subvention qui était versée à BAVAR autrefois.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Pas de question. Je rappelle tout de même que l'originalité de notre Ville a été qu'avant la fusion, il n'y avait pas de bibliothèque municipale mais des bibliothèques associatives de quartier. Quand la ville a pris son importance, nous avons créé une bibliothèque Till l'Espiègle devenue médiathèque Till l'Espiègle et la question s'est posée. Certains nous suggéraient d'avoir des antennes de la médiathèque dans les quartiers. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur les bibliothèques associatives même si elles n'ont pas le même statut ; certaines sont payantes à des degrés différents. Cette richesse associative autour du livre a été considérée mais il fallait une structure pour coordonner et assurer les relations et qu'il n'y ait pas de contradiction. Cela a donc marché comme cela avec les personnels que nous avons connus. Il s'agit d'une association qui, pour différentes raisons y compris de vieillissement des uns et des autres, s'est essouffée sans oublier un décès brutal et douloureux d'un(e) de ses piliers. Par ce poste, nous maintenons cette philosophie d'une médiathèque à la disposition de l'ensemble des Villeneuvois et des bibliothèques de quartier attachées à la vie associative qui ont leur propre mode de fonctionnement et de responsabilité. Je tenais à le préciser car il n'y a pas beaucoup de Villes qui ont fait le choix de ce système.

Je fais voter cet emploi non permanent. Qui est pour le manifeste en levant la main. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. ADHÉSION AU DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, D'ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DE HARCÈLEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG59)

Gérard CAUDRON, Maire

C'est le dispositif qui est du Centre, ce ne sont pas eux qui font tous ces crimes ?

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Non, non.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est le dispositif qui dépend du Centre. Il faut le dire tout de même. Comme il s'agit d'une longue phrase, quand on arrive à la fin, on se demande si ce ne sont pas eux que nous accusons indirectement. Non, c'est le dispositif qui dépend du Centre de gestion.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Oui, il s'agit d'un dispositif qui, malheureusement, s'avère nécessaire. Nous en avons eu encore la preuve il y a quelque temps sur une enquête administrative qui concernait un service et quelques agents. Le microcosme municipal à l'image de la société, hélas, n'échappe pas à certains agissements – vous les avez signalés, M. le Maire – de violence, d'atteintes à l'intégrité physique, parfois de comportements sexistes – ce n'est pas encore le cas ici – de discrimination, de harcèlement moral. Dans le cadre du plan d'action présenté au Conseil municipal du 30 mars 2022, la Ville vise à prévenir et à traiter ce genre d'agissements. Nous avons présenté de manière détaillée au comité technique et au CHSCT d'octobre le dispositif de signalement mis en place par le CDG 59. Ce dispositif est payant : cinq euros par agent plus le coût de certaines prestations dont des actions de sensibilisation aux agents et aux élus, des actions de prévention à destination des managers de la collectivité, ce qui donne un coût global annuel d'environ 14 000 € pour la Ville.

Pratiquement comment cela se passe ? L'agent s'estimant victime d'un de ces agissements contacte la cellule d'écoute du CDG par téléphone, par mail ou par courrier. La cellule d'écoute, qui est composée de huit personnes dont des psys, médecins, infirmières, assistants sociaux, conseillers juridiques, se réunit au plus tard dans les 15 jours ou sans délai quand il y a une urgence. Avec l'accord du signalant, la cellule d'écoute contacte l'employeur pour l'accompagner dans le traitement de la situation par le biais d'une enquête administrative, de médiations professionnelles, d'actions communes avec le CHSCT local. La commune est aussi tenue, en cas d'adhésion, de désigner un référent pour ce dispositif de signalement. Il est demandé

à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CDG 59.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question sur cette délibération ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUITE À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ A L'APPEL À PROJET « SPORT ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 2022 »

David DIARRA, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Ce projet est en route et est vraiment en train de prendre la vitesse supérieure. La Ville a reçu un courrier de l'État pour un versement de 30 282 €. Ce montant représente la première partie pour 2022 de la subvention octroyée par l'État. Le montant total de l'aide attribuée pour ce projet est de 62 373 € répartis sur deux exercices (juin 2022 à 2023 et juin 2023 à 2024). La Mairie s'engage à reverser aux deux associations partenaires cette subvention, soit l'ASNBNF pour les actions prévues au Bénin et l'association Dina Mada pour les actions prévues à Madagascar.

La présente délibération tient compte de la convention qui est jointe à la délibération et qui détaille les modalités de reversement, le calendrier prévisionnel et les modalités d'évaluation prévues. Il est donc demandé à l'assemblée de voter la délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci David. Des questions ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII. PARTICIPATION AUX PROJETS COLLECTIFS FABRIQUES CULTURELLES EN 2022

Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve Ascq

Bonsoir chers collègues. Il s'agit d'une délibération que nous passons tous les ans depuis que ces projets collectifs aux fabriques culturelles existent au sein de la MEL. Des financements peuvent être sollicités auprès de la MEL dans le cadre de sa compétence de soutien et de promotion d'événements métropolitains. La Ferme d'en Haut qui est une fabrique culturelle du réseau, qui est évidemment située à Villeneuve d'Ascq, participe depuis un certain nombre d'années à cette opération Tour de chauffe. Elle regroupera pour 2022 cinq partenaires qui concourront à divers degrés à la mise en place des formations, des diagnostics scéniques, de concerts et de festivals pour

10 groupes.

Je vous propose donc de poursuivre avec la Ferme d'en-Haut dans la même voie en 2022 et d'investir à nouveau dans Tour de chauffe qui est très apprécié du public et je vous demande de bien vouloir accepter de solliciter la participation financière de la MEL à hauteur de 70 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons déjà vu et salué nos jeunes conseillers de Villeneuve. Nous sommes donc arrivés au bout de l'ordre du jour. Il nous reste les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général.

XXIV. PRESENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil municipal prend acte.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 28.

Adoption du procès verbal

Le PV de la séance du 8 novembre 2022 a été déposé sur table. Il vous a été soumis.
Je pense qu'il n'y a pas d'opposition et que nous pouvons l'adopter

Mme **ZITEK**p 14

X p

X

p X

p